

LA FORMATION ET L'ÉDUCATION, AU CŒUR DES PRIORITÉS DE LA RÉGION ALSACE

L'ACTUALITÉ DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS DE LA RÉGION ALSACE SUR
WWW.REGION-ALSACE.EU



“ Parmi les choix que nous faisons aujourd’hui, c’est l’Alsace de demain que nous préparons ”

ÉDITORIAL

La génération qui fréquente aujourd'hui les Lycées et les CFA gérés par la Région Alsace aura une trentaine d'années en 2030. Dans quinze ans, les lycéens et les apprentis d'aujourd'hui porteront alors une large part du rayonnement, de la prospérité, des audaces nouvelles et des réussites de l'Alsace. C'est eux qui seront l'Alsace en 2030. Quant à nous, notre responsabilité est de leur rendre cet avenir possible.

Au Conseil régional, nous le faisons de deux manières. D'abord, grâce à la démarche prospective « Alsace 2030 » qui nous permet de réfléchir collectivement au modèle de société que nous voulons transmettre aux générations qui viennent.

L'action politique ne peut se résoudre à n'être qu'une gestion erratique des urgences et des affaires courantes : elle a besoin de sens, de vision et de durée. Avec « Alsace 2030 », nous voulons anticiper sur les mutations à venir et trouver, dès aujourd'hui, les meilleures voies de succès et de réussite pour l'Alsace.

Dans ce grand chantier de réflexion prospective, la formation et l'éducation occupent, à l'évidence, une place déterminante. Car, parmi les choix que nous faisons aujourd'hui (développer l'apprentissage et les formations professionnelles continues des deux côtés du Rhin, redonner une nouvelle dynamique au bilinguisme, encourager la citoyenneté des jeunes Alsaciens...), c'est l'Alsace de demain que nous préparons : une Alsace que nous souhaitons plus ancrée dans le Rhin supérieur, plus ouverte à l'Europe et encore plus attachée aux valeurs humaines qu'elle porte. Car, à nos yeux, l'éducation ne se borne pas à la transmission – pour autant absolument nécessaire – de savoirs, de méthodes et de contenus. Elle est aussi une ouverture à l'autre, un apprentissage patient de l'altérité, de la responsabilité et de la citoyenneté. C'est tout le sens que nous mettons à organiser, chaque année, en partenariat étroit avec les établissements alsaciens, le « Mois de l'Autre ». La nouvelle année scolaire nous permettra de continuer à avancer sur ce point.

Mais l'engagement du Conseil régional d'Alsace en faveur de l'éducation et de la formation ne se résume pas à une démarche prospective, aussi nécessaire et essentielle soit-elle. L'éducation et la formation, c'est le premier budget de la Région : il représente, en 2014, près de 300 millions d'euros, c'est-à-dire 46 % de notre budget total.

Nous poursuivons les actions menées les années et les décennies passées. Être au service de l'éducation et de la formation réclame d'agir dans la durée et la continuité. Durant l'année scolaire 2014-2015, les chantiers se poursuivront dans les lycées et les CFA d'Alsace, de manière à assurer aux lycéens et aux apprentis un meilleur cadre de vie et d'étude. Depuis que la décentralisation a transféré aux Régions les lycées, l'amélioration du cadre de vie comme la prise en compte des impératifs environnementaux y est nettement perceptible.

Au cours de l'année scolaire qui s'ouvre, nous mettrons également l'accent sur deux priorités : la réussite transfrontalière des jeunes et la valorisation de l'apprentissage.

Valoriser l'apprentissage, c'est une mission de tous les instants pour la Région Alsace. C'est aussi, en 2015, un rendez-vous tout à fait extraordinaire : les 43^{es} Olympiades des Métiers. Cet événement international permettra de mettre en valeur l'excellence et la diversité des métiers, en suscitant – nous l'espérons – de nouvelles vocations chez les jeunes Alsaciens.

Nous innovons également pour l'apprentissage. Le 12 septembre 2013, vingt-huit institutions françaises et allemandes ont signé un accord cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier : c'est un dispositif unique en Europe ! Il facilite la mobilité entre Alsace, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat. Un apprenti inscrit dans un centre de formation dans son pays d'origine peut désormais réaliser la partie pratique de son cursus dans une entreprise d'un pays voisin. La frontière n'existe plus : seule compte désormais la réussite de nos jeunes.

Réussir dans le Rhin supérieur, c'est également renforcer le bilinguisme en Alsace. Aujourd'hui, près de 30 000 élèves sont engagés dans un cursus bilingue (de la maternelle à la terminale). A l'issue des premières Assises de la langue et de la culture régionales, le Conseil régional d'Alsace s'est fixé un objectif : doubler les cursus bilingues dans les prochaines années.

PHILIPPE RICHERT
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE
ANCIEN MINISTRE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P.3
COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE	P.6
1 LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2014	P.11
2 RÉUSSIR DANS LE TRANSFRONTALIER : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ALSACE	P.17
2.1. L'apprentissage au-delà des frontières	P.19
2.2. Des formations professionnelles continues des deux côtés du Rhin	P.21
2.3. Le bilinguisme réaffirmé	P.22
3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES LYCÉENS ET DES APPRENTIS : UNE PRIORITÉ RÉGIONALE	P.27
3.1. Les aides aux familles	P.28
3.2. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	P.31
3.3. La Région Alsace construit, équipe et rénove ses lycées	P.32
3.4. Les agents TOS, un rôle primordial dans les lycées	P.37
4 L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE TREMPLIN POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	P.41
4.1. La Région Alsace aux côtés des apprentis	P.42
4.2. Un rendez-vous inédit en Alsace : les Olympiades des Métiers	P.44
5 LA RÉGION SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'ORIENTATION ET LA FORMATION	P.47
5.1. Mieux répondre aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation	P.48
5.2. Consolider son parcours grâce à la formation professionnelle continue	P.50
5.3. Sanitaire et social : des formations au service de l'humain	P.53
6 LES JEUNES, CITOYENS ENGAGÉS	P.57
6.1. Les jeunes, acteurs de demain	P.58
6.2. L'animation de la vie lycéenne	P.60
6.3. Les mini-entreprises : cultiver le goût pour l'innovation et l'esprit d'entreprendre chez les jeunes	P.61
6.4. Les contrats d'initiative et de progrès dans les CFA et les établissements de formation du domaine social	P.62

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

PHILIPPE RICHERT PRÉSENTE L'ACTUALITÉ DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'ÉDUCATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, s'est rendu au lycée Le Corbusier à Illkirch-Graffenstaden, ce vendredi 29 août 2014. Il était accompagné de Martine Caldéroli-Lotz, Vice-Présidente du Conseil Régional, Présidente de la Commission Formation Professionnelle Continue, représentant la Région au lycée, Lilla Mérabet, Vice-Présidente du Conseil Régional, Présidente de la Commission Innovation, Recherche et Enseignement Supérieur, Vice-Présidente de la Commission Jeunesse et Economie Sociale et Solidaire, Pascale Schmidiger, Vice-Présidente du Conseil Régional, Vice-Présidente de la Commission Formation Professionnelle Continue, Chantal Risser, Conseillère Régionale, Présidente de la Commission Formation Initiale, Education, Lycées, Huguette Zeller, Conseillère Régionale, Vice-Présidente de la Commission Formation Initiale, Education, Lycées, et Michèle Weltzer, Directrice académique des services de l'Éducation nationale. Ils ont été accueillis par Pascal Freund, Proviseur de l'établissement.

Philippe Richert a présenté l'actualité de la politique régionale en faveur des lycéens et des apprentis pour l'année scolaire 2014-2015, au cours d'une conférence de presse. Il a rappelé l'engagement de la Région Alsace pour la formation et l'éducation, qui, avec près de 300 M€, représentent le premier budget de la Région, soit 46 % du budget 2014.

Philippe Richert a également mis l'accent sur les axes de la politique de l'éducation et de la formation tels que :

- réussir dans le transfrontalier, un enjeu majeur pour l'Alsace,
- améliorer le cadre de vie des lycéens et des apprentis, une priorité régionale,
- l'apprentissage, véritable tremplin pour l'insertion professionnelle des jeunes,
- le développement économique par l'orientation et la formation,
- les jeunes, citoyens engagés.

Le lycée Le Corbusier illustre les actions mises en œuvre par la Région Alsace pour accueillir les élèves dans des conditions de formation optimales.

Ainsi, cette visite a été l'occasion pour Philippe Richert de découvrir les travaux en cours depuis 2007 dans l'établissement. Le projet de rénovation a été présenté par Philippe Fichet, architecte du projet (agence BFT), et consiste principalement en la construction du pôle Arts Appliqués, des ateliers

d'enseignement professionnel dédiés au bâtiment (pôles génie civil, construction, électrotechnique, métallerie, énergie, couverture et finition) et d'une chaufferie à granulés bois.

A l'issue des travaux, ce sont plus de 17 000 m² qui seront construits. L'opération devrait s'achever fin 2016 avec une nouvelle entrée du lycée, qui se situera en face du lycée Gutenberg. Elle représente un budget global de plus de 51,5 M€.

Le lycée Le Corbusier accueille près de 1 800 élèves (dont 600 apprentis) dans des formations allant du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) à la licence professionnelle, 230 professeurs ainsi que 75 agents et personnels administratifs.

Parmi les points évoqués lors de la conférence de presse, on peut notamment citer :

RÉUSSIR DANS LE TRANSFRONTALIER : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ALSACE

• L'apprentissage au-delà des frontières

Développer l'apprentissage transfrontalier est l'une des ambitions fortes de la Région Alsace. Cet engagement s'est traduit par la signature le 12 septembre 2013 d'un accord cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur par 28 institutions françaises et allemandes.

Unique en Europe, ce dispositif facilite la mobilité transfrontalière entre l'Alsace, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat. Il permet aux apprentis inscrits dans un centre de formation dans leur pays d'origine de réaliser la pratique de leur formation au sein d'une entreprise installée dans le pays voisin. Au terme de leur formation, les jeunes passent leur diplôme dans le pays où s'est déroulée la formation théorique et peuvent, sous certaines conditions, obtenir une double qualification franco-allemande.

Près de 80 contrats en apprentissage ont été signés depuis la mise en œuvre du dispositif et une dizaine devraient être conclus à la rentrée.

L'emploi transfrontalier est un enjeu majeur pour l'Alsace avec 63 000 travailleurs en Suisse ou en Allemagne, représentant 8 % de la population active.



Lycée agricole d'Obernai

Du fait de la baisse prévisionnelle de sa population d'ici 2025, l'Allemagne connaîtra une forte pénurie de main d'œuvre qualifiée dans les emplois où la maîtrise de la langue est indispensable. Entre 2014 et 2030, il manquera à l'économie du Bade-Wurtemberg chaque année près de 200 000 personnes qualifiées, tous niveaux d'études confondus. La Rhénanie-Palatinat accusera, de son côté, à l'horizon 2030, un déficit de 100 000 salariés qualifiés et de plus de 6 000 diplômés de l'enseignement supérieur.

- **Des formations professionnelles continues des deux côtés du Rhin**

La Région Alsace a mis en œuvre un dispositif de formations professionnelles sans frontière pour les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans. Il concerne aujourd'hui environ 670 personnes, engagées dans une formation franco-allemande sur-mesure.

La Région Alsace propose également un programme baptisé « Allemand pro ». Il s'adresse aux apprentis, aux demandeurs d'emploi et aux salariés à temps partiel qui souhaitent conforter leurs compétences dans cette langue afin d'accéder aux offres d'emploi en Allemagne. 320 personnes ont bénéficié de cette formation à ce jour.

- **Le bilinguisme réaffirmé**

La Région Alsace mène une politique ambitieuse en matière de bilinguisme avec pour objectif le doublement des cursus bilingues dans les prochaines années. Près de 30 000 élèves sont actuellement engagés dans un cursus bilingue, de la maternelle à la terminale.

L'objectif est d'offrir aux jeunes générations la possibilité d'accroître leur chance d'insertion et de promotion professionnelle grâce à une compétence bilingue précocement acquise qui leur ouvre la voie du plurilinguisme.

La Région Alsace a par ailleurs organisé, depuis deux ans, les premières Assises de la langue et de la culture régionales, dont les objectifs sont d'établir un bilan de 20 ans de travail sur le bilinguisme et de définir une politique renforcée dans ce domaine.

Cette initiative a été menée en concertation avec les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et en partenariat avec le Rectorat, les associations œuvrant dans le domaine du bilinguisme, l'OLCA et le CESER représentant la société civile.

Ces Assises de la langue et de la culture régionales ont été marquées par la signature, par les Présidents du Conseil Régional d'Alsace, des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de la Charte pour la promotion de la langue régionale, que tous les maires d'Alsace sont désormais invités à signer.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES LYCÉENS ET DES APPRENTIS, UNE PRIORITÉ RÉGIONALE

- **Les aides aux familles**

La Région Alsace attribue chaque année près de 2,45 M€ d'aides aux lycéens. 18 000 d'entre eux ont bénéficié de la Prime Régionale de Scolarité pour l'année scolaire 2013/2014. L'aide au premier équipement des apprentis a été versée à près de 3 000 jeunes pour un montant total de 2,3 M€. L'aide aux étudiants du secteur sanitaire et social représente plus de 2,5 M€.

Consciente des dépenses importantes auxquelles les familles doivent faire face lors de la rentrée scolaire, la Région attribue chaque année des aides selon des critères de ressources :

- l'aide à l'équipement des élèves des sections professionnelles et technologiques : 50 € à 450 € en fonction des filières. Cette somme est versée directement aux établissements,
- la Prime Régionale de Scolarité : 100 € pour les élèves de seconde, première et de terminale de l'enseignement général et technologique et 70 € pour les élèves de l'enseignement professionnel (sous conditions de ressources),
- l'aide au premier équipement pour les apprentis : 50 € à 250 € selon la formation suivie,
- l'aide aux étudiants du secteur sanitaire et social : 800 bourses d'étude à caractère social sont attribuées aux étudiants des formations sanitaires et sociales.

Autorité organisatrice du transport ferroviaire régional (TER), la Région poursuit également en 2014 son soutien à la mobilité des jeunes afin de les accompagner dans leur réussite. Le succès est au rendez-vous avec 25 % de collégiens, lycéens, apprentis et étudiants sur l'ensemble des voyages réalisés annuellement.

- **Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

La Région Alsace consacre, en 2014, un budget de 3,53 M€ aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour les lycées. L'action régionale se concrétise à travers quatre axes : l'équipement, les services d'accompagnement, les réseaux d'établissements et les espaces numériques de travail. Cette année sera plus particulièrement consacrée au renouvellement de ces espaces et à la mise en place d'un débit internet plus important.

- **La Région Alsace construit, équipe et rénove ses lycées et CFA**

En 2014, la Région Alsace dispose d'un patrimoine de 73 établissements publics d'enseignement. La collectivité consacre chaque année un budget de près de 36 M€ aux opérations pluriannuelles de restructuration, d'extension et de maintenance.

Par ailleurs, la stratégie énergétique régionale allie innovation environnementale avec le pilotage du premier Contrat de partenariat de performance énergétique français portant sur des bâtiments publics (15 lycées) et développement durable avec le recours massif aux énergies renouvelables pour le chauffage des lycées. La Région vient par ailleurs de signer un marché global de fourniture d'énergie pour 20 lycées, intégrant l'exploitation et l'entretien des installations. Fin 2014, ce sont 43 lycées qui bénéficieront de cet outil, correspondant aux objectifs d'économie budgétaire et de maîtrise de la consommation énergétique.

Enfin, pour faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la Région a lancé un agenda d'accessibilité programmée des lycées publics alsaciens qui prévoit dans les prochaines années la réalisation de nombreux travaux, avec une enveloppe s'élevant à 35 M€.

- **Les agents TOS, un rôle primordial dans les lycées et les CFA**

La Région Alsace compte actuellement 1 334 agents TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service). Cinq types de postes sont présents, pour la plupart affectés en établissements scolaires : il s'agit des agents d'accueil, des agents polyvalents d'entretien et de restauration, des agents polyvalents de maintenance, des cuisiniers et des responsables polyvalents. Des agents en Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) sont, quant à eux, affectés dans les agences territoriales des services de la Région. Ils sont amenés à exercer leurs missions d'appui et d'assistance prioritairement dans les lycées de leurs secteurs.

L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE TREMPLIN POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

- **La Région Alsace aux côtés des apprentis**

La Région Alsace mène une politique volontariste de promotion de l'apprentissage. Cet objectif est en adéquation avec l'adhésion grandissante des jeunes et des entreprises pour cette voie de formation. Au cours de l'année 2014/2015, 15 200 apprentis devraient ainsi signer un contrat avec leur employeur.

Pour la rentrée scolaire 2014, la Région Alsace a autorisé l'ouverture de 31 nouvelles formations pour près de 560 apprentis supplémentaires.

Au total, plus de 350 diplômés répartis sur 676 sections de formation et allant du CAP aux diplômés d'ingénieurs, sont proposés dans 33 CFA alsaciens. Ils répondent aux besoins de formation des jeunes et de recrutement des entreprises. L'apprentissage permet en effet d'allier la pratique à la théorie et demeure un tremplin efficace pour s'insérer dans le marché du travail.

- **Un rendez-vous inédit en Alsace : les Olympiades des Métiers**

La Région Alsace est heureuse d'organiser les finales nationales des 43^{es} Olympiades des Métiers, à partir du 28 janvier 2015, en Alsace, à Strasbourg. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle pour la Région de promouvoir les métiers, la formation professionnelle et les compétences de ses jeunes talents auprès des autres régions françaises.

Le concours se déroulera sur le site du Parc des Expositions, les 29, 30 et 31 janvier 2015 où 860 candidats venant de 27 régions différentes (métropole et territoires d'Outre-Mer), concourront dans 49 métiers, regroupés en 8 pôles : alimentation, automobile, services, maintenance, agriculture, bâtiment-travaux publics, industrie et nouvelles technologies. 80 000 visiteurs sont attendus tout au long des cinq demi-journées d'épreuve.

LA RÉGION SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'ORIENTATION ET LA FORMATION

- **Mieux répondre aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation**

Orienter et guider les jeunes et les adultes dans leur parcours vers l'emploi est primordial pour la Région Alsace. Cette compétence a été renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Dans cette perspective, une nouvelle charte pour une Stratégie Régionale de l'Orientation en Alsace est cours d'élaboration. Un « portail régional de l'orientation » est également en voie de finalisation. Il permettra de rassembler l'ensemble des informations nécessaires à l'orientation en Alsace.

- **Consolider son parcours grâce à la formation professionnelle continue**

La formation professionnelle continue représente une compétence primordiale pour la Région.

Pour répondre chaque année aux besoins de reconversion et de qualification d'environ 15 000 demandeurs d'emploi, la Région Alsace soutient des programmes de formation en tenant compte des besoins des entreprises, des territoires et des candidats. 52 M€ sont ainsi consacrés par la Région à l'insertion professionnelle de ce public.

Au cours des dernières années, la Région a revu et optimisé ses modalités d'intervention. Dans cette optique, ses dispositifs se sont recentrés sur :

- son public prioritaire : les demandeurs d'emploi,
- les formations dont l'efficacité est optimale,
- les actions construites sur mesure, en vue d'objectifs d'insertion dans l'emploi bien définis.

- **Sanitaire et social : des formations au service de l'humain**

En Alsace, près de 6 000 personnes sont engagées cette année dans les formations sanitaires et sociales, dispensées par plus de 40 instituts de formation. Le taux d'insertion professionnelle de ces métiers est supérieur à 80 %. En 2014, la Région Alsace consacre près de 30 M€ aux formations dans les domaines sanitaire et social et attribue aux étudiants de ces secteurs près de 800 bourses pour un budget de 2,5 M€.

LES JEUNES, CITOYENS ENGAGÉS

- **Les jeunes, acteurs de demain**

La Région Alsace poursuit l'ambition de soutenir et de valoriser tous les jeunes de 15 à 28 ans dans leur parcours vers l'autonomie. Cette politique, nommée « Priorité Jeunesse Alsace », compte une vingtaine de dispositifs et d'actions autour de trois grandes priorités : l'orientation, l'inclusion sociale et professionnelle ainsi que la valorisation de l'engagement citoyen. Parmi ces actions, on peut notamment citer l'opération « Alsace, Terre de Jeunes Talents » qui met à l'honneur les parcours ou les réalisations remarquables de jeunes âgés de 15 à 30 ans, reconduite cette année.

Le Parlement Alsacien des Jeunes (PAJ), dont les membres donnent leur avis sur les politiques de la Région qui les concernent, ont également contribué à la démarche prospective Alsace 2030, dans l'atelier « jeunesse ».

L'ensemble des dispositifs proposés aux jeunes par la Région Alsace dans le cadre de la politique de la jeunesse est consultable sur le site www.priorite-jeunesse-alsace.eu

- **L'animation de la vie lycéenne**

Engager une véritable dynamique citoyenne et culturelle dans les lycées est primordial pour la Région Alsace. Elle encourage ainsi les jeunes à participer de manière active à la vie de leur établissement en leur proposant de nombreuses actions touchant à l'éducation, la citoyenneté, la culture, l'art, l'environnement et l'histoire.

La Région Alsace consacre chaque année près de 750 000 € aux actions d'animation de la vie lycéenne.

- **Les mini-entreprises : cultiver le goût pour l'innovation et l'esprit d'entreprendre chez les jeunes**

La Région Alsace souhaite promouvoir l'esprit d'entreprendre des jeunes en les initiant de manière concrète à la vie économique et au monde de l'entreprise. Le dispositif des mini-entreprises est une action phare de cette volonté régionale : il permet aux jeunes de créer, durant toute une année scolaire, une entreprise grandeur réelle.

Aujourd'hui, le dispositif des mini-entreprises, soutenu par la Région Alsace en collaboration avec l'Académie de Strasbourg, est bien ancré dans les établissements scolaires. Depuis le début de la démarche en 2008, 132 mini-entreprises ont été créées en Alsace et 2 610 jeunes de 14 à 23 ans y ont participé.

- **Les contrats d'initiative et de progrès dans les CFA et les établissements de formation du domaine social**

Les contrats d'initiatives et de progrès (CIP), financés par la Région Alsace, ont pour objet de renforcer la qualité des formations dispensées dans les établissements de formation du secteur social et dans les CFA. Les CIP leur permettent notamment de s'autoévaluer et d'améliorer ainsi leur qualité de fonctionnement. Chaque année, près de 30 CFA proposent environ 250 actions qui bénéficient d'un soutien régional à hauteur de 1 M€.

1

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2014



Lycée Schongauer à Colmar



Lycée Kléber à Strasbourg

1 LES CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2014

● UN BUDGET DE **300 M€** (PRÈS DE 46 % DU BUDGET 2014)

- 130,5 M€ pour les lycées,
- 62,6 M€ pour l'apprentissage,
- 52,2 M€ pour la formation professionnelle,
- 32,6 M€ pour les formations sanitaires et sociales,
- 16,1 M€ pour l'enseignement supérieur.

● POUR **69 900** LYCÉENS

- 97 lycées, dont 73 établissements publics en Alsace et 25 établissements privés sous contrat avec l'Etat, subventionnés par la Région,
- Depuis 1986, 21 nouveaux lycées construits par la Région Alsace et une vingtaine de lycées entièrement restructurés,
- Près de 18 000 ordinateurs de moins de 6 ans en place dans les lycées publics, soit un poste pour 3,3 élèves,
- Près de 80 sites (lycées et CFA) raccordés au haut débit,
- 18 000 lycéens bénéficiaires de la Prime Régionale de Scolarité,
- Près de 30 000 élèves, de la maternelle au lycée, suivant un cursus bilingue,
- 1 334 personnels TOS (Techniciens Ouvriers et de Service), dont 62 affectés dans les Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP),
- 26 Techniciens Informatiques des Lycées (TIL),
- 58 services de restauration scolaire dans les lycées publics, qui produisent quotidiennement environ 36 000 repas,
- 32 internats dans les lycées publics, pour une capacité d'accueil totale d'environ 5 250 élèves,
- Evolution globale des effectifs de + 1,1 % sur un an avec une progression du second cycle général et technologique (+ 1,6 %), une stabilisation du second cycle professionnel (+ 0,4 %) et une stabilisation du post-bac (+ 0,6 %).

● POUR **15 200** APPRENTIS

- 33 CFA proposent plus de 300 formations,
- 18 CFA, plus de la moitié, sont rattachés à un lycée, ce qui constitue une spécificité alsacienne,
- Stabilisation des effectifs.

● POUR **15 000** BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 44 organismes de formation,
- 210 formations proposées,
- 10 missions locales et 2 associations soutenues par la Région, accueillant plus de 24 500 jeunes par an. Parmi eux, 68 % sont accompagnés dans la définition de leur projet professionnel et la construction d'un parcours de formation en vue de l'accès à l'emploi.

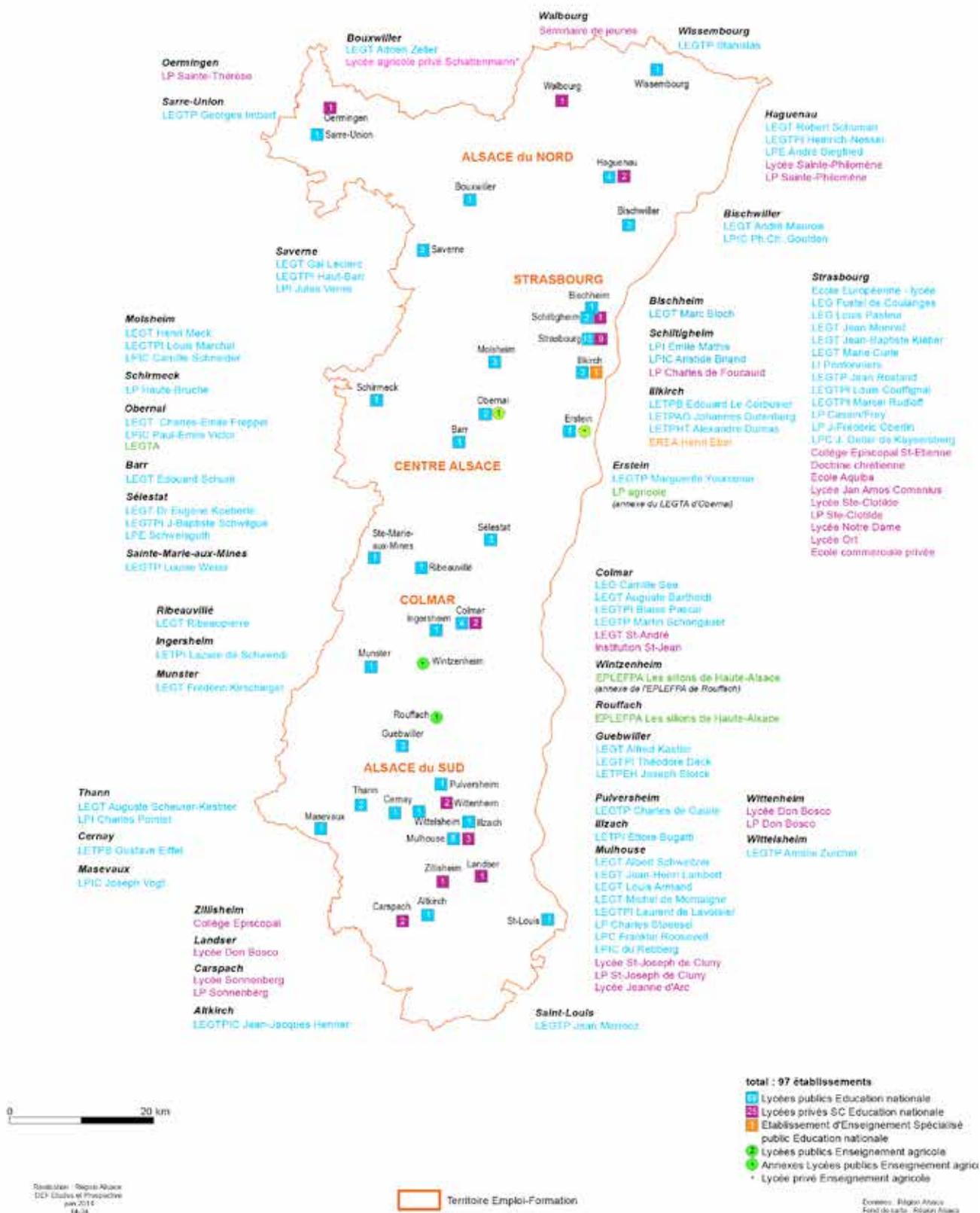
● POUR **6 000** ÉTUDIANTS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL

- 50 établissements de formation, dont 42 agréés par la Région Alsace,
- 80 % d'insertion professionnelle,
- Stabilisation des effectifs.

● POUR **68 000** ÉTUDIANTS (DONT 6 000 ÉLÈVES INGÉNIEURS, DE GRANDES ÉCOLES, D'ARCHITECTURE ET DE MANAGEMENT, AINSI QUE 3 700 APPRENTIS POST-BAC)

- Deux universités : Strasbourg et Haute Alsace,
- 14 écoles d'ingénieurs, d'architecture et de management fédérées au sein d'Alsace Tech,
- 20 % d'étudiants étrangers à Strasbourg,
- Près de 2 000 étudiants bénéficiaires de la bourse régionale Boussole pour des stages ou des formations à l'étranger.

Localisation des lycées



Localisation des Centres de Formation d'Apprentis



sites principaux : 33 CFA

- 16 CFA rattachés à des établissements publics Éducation nationale
- 2 CFA rattachés à des établissements publics agricoles
- 10 CFA associatifs
- ◆ 1 CFA de l'Industrie
- ◆ 1 CFA des CCI
- ◆ 1 CFA rattaché à l'université
- 2 CFA de la Chambre de Métiers



2

**RÉUSSIR DANS
LE TRANSFRONTALIER :
UN ENJEU MAJEUR
POUR L'ALSACE**

APPRENTISSAGE &
PROFESSIONNALISATION
CFA DE LA CCI ALSACE



BACHELOR TRANSFRONTALIER
EN APPRENTISSAGE

RESPONSABLE EN MARKETING
COMMERCIALISATION ET GESTION
SPECIALITE « AFFAIRES TRANSFRONTALIERES »

BAC +3
(STANDARD LMD)

NOUVEAU
STRASBOURG

EXPERIENCE
EN ALLEMAGNE



PREPRIETE A TRAVERS
L'ALTERNANCE
R EG

Aus- und Weiterbildung

Orientierung rund um Ausbildung und Beruf

Unsere Ausbildungsberater/-innen helfen:

- bei der Berufswahl und allen Fragen rund um die Ausbildung
- bei Schwierigkeiten im Betrieb oder der Berufsschule
- mit Informationen über Zwischen- und Abschlussprüfungen
- bei der Suche nach Weiterbildungsmöglichkeiten

www.suedlicher-oberrhein.lhk.de



2 RÉUSSIR DANS LE TRANSFRONTALIER : UN ENJEU MAJEUR POUR L'ALSACE

*Pionnière en la matière, la Région Alsace a mis en œuvre une série de dispositifs afin de **faciliter la mobilité transfrontalière** de ses habitants, vers l'Allemagne ou la Suisse, tant des jeunes en apprentissage que des demandeurs d'emploi au titre de la formation continue. Elle mène en outre une **politique ambitieuse en matière de bilinguisme** avec pour objectif le doublement des cursus bilingues dans les prochaines années.*

Cette volonté répond à trois objectifs convergents :

- la possibilité d'exercer dans un pays puis dans l'autre permettra à la région de disposer d'une main d'œuvre à la fois qualifiée, flexible et bilingue, voire trilingue. Cet atout renforce la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace pour les entreprises et les investisseurs potentiels,
- les formations transfrontalières renforcent les liens entre les acteurs publics et privés des deux pays créant ainsi des synergies au service du territoire dans son ensemble,
- les bénéficiaires de ces cursus binationaux peuvent également trouver des opportunités d'emploi en Allemagne, en particulier dans les secteurs qui peinent à recruter, du fait d'une baisse structurelle du nombre d'actifs Outre-Rhin (services à la personne, industrie, hôtellerie-restauration, santé, informatique).

L'emploi transfrontalier est un enjeu majeur pour l'Alsace avec 63 000 travailleurs en Suisse ou en Allemagne, représentant 8 % de la population active.

Du fait de la baisse prévisionnelle de sa population d'ici 2025, l'Allemagne connaîtra une forte pénurie de main d'œuvre qualifiée pour des emplois où la maîtrise de la langue est indispensable. Entre 2014 et 2030, il manquera à l'économie du Bade-Wurtemberg chaque année près de 200 000 personnes qualifiées, tous niveaux d'études confondus. La Rhénanie-Palatinat accusera, de son côté, à l'horizon 2030, un déficit de 100 000 salariés qualifiés et de plus de 6 000 diplômés de l'enseignement supérieur.

A ce jour, 670 personnes, dont près de 80 apprentis, sont engagées dans une logique de formation et d'emploi transfrontalier.

Près de 30 000 élèves suivent, quant à eux, un cursus bilingue, de la maternelle à la terminale.

2.1. L'APPRENTISSAGE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

*Développer **l'apprentissage transfrontalier** est l'une des ambitions fortes de la Région Alsace. Il s'agit d'une mesure phare du Plan de soutien à l'activité et à l'emploi, adopté en 2013. Depuis la rentrée 2013/2014, l'apprentissage transfrontalier s'étend à tous les niveaux de formation en Alsace, dans le Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat. L'objectif est de permettre à des jeunes, sous contrat d'apprentissage dans l'un de ces trois territoires, de réaliser la partie pratique de leur formation au sein d'une entreprise installée dans le pays voisin.*

Afin de renforcer le développement de l'apprentissage transfrontalier avec l'Allemagne, la Région Alsace et les partenaires de l'apprentissage des deux côtés du Rhin ont signé un accord-cadre le 12 septembre 2013.

Cet accord définit précisément les conditions de mise en œuvre du dispositif, de manière réciproque (jeunes Français employés en Allemagne, jeunes Allemands employés en France).

Au terme de la formation, les jeunes passent leur diplôme dans le pays où s'est déroulée la formation théorique. Ils peuvent également, s'ils remplissent les conditions, être candidats à un examen du pays partenaire et obtenir une double qualification franco-allemande.

L'accord permet aux apprentis d'acquérir une première expérience professionnelle internationale, de renforcer leurs compétences linguistiques grâce à une pratique



Accord cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin Supérieur

professionnelle de la langue étrangère dans l'entreprise formatrice.

Un doublement des entrées en apprentissage transfrontalier a été observé depuis la signature de l'accord-cadre, grâce à l'ouverture aux jeunes de tous les niveaux de formation.

Près de 80 contrats en apprentissage ont été signés depuis la mise en œuvre du dispositif et une dizaine devraient être conclus à la rentrée.



Anna SEEBACHER

« J'ai appris à connaître la culture de mon pays voisin »

« D'origine allemande, j'ai effectué un apprentissage franco-allemand en coopération avec la « Berufliche Schule » de Kehl et le lycée Oberlin à Strasbourg. Apprentie vendeuse en Allemagne, j'ai travaillé chez Expert Oehler GmbH à Kehl, magasin de matériel et fournitures électriques. A Strasbourg, je préparais mon baccalauréat professionnel commerce en alternance, que j'ai obtenu avec la mention bien. Je viens

de débuter un Bachelor en Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace (CCI). Dans ce cadre, je vais effectuer un semestre à la Deutsche Hochschule Baden Württemberg, à Kalsruhe. Travailler à l'international m'apporte beaucoup : selon moi, l'apprentissage transfrontalier permet d'approfondir la culture et la langue de son pays voisin. »



Paul SIEFFERT

« L'apprentissage transfrontalier est beaucoup plus riche qu'un stage classique »

« Après mon baccalauréat Scientifique en sciences de l'ingénieur, j'ai préparé un DUT en Mesures-Physiques. A la fin de ma première année, l'occasion d'effectuer une année en alternance s'est présentée. Mon père étant lui-même travailleur transfrontalier et ma famille parlant couramment l'alsacien, mon choix s'est naturellement porté vers l'Allemagne. Motivé par l'envie d'améliorer mon allemand et d'acquérir de nouvelles méthodes de travail, j'ai commencé mes recherches avec l'aide de la Région Alsace. Mon année d'apprentissage s'est

déroulée dans le groupe Nussbaum, l'un des leaders mondiaux dans la fabrication de ponts élévateurs et équipements de contrôle technique. Elle m'a permis de réaliser l'importance qu'une expérience professionnelle peut engendrer dans un parcours. L'apprentissage transfrontalier est beaucoup plus riche qu'un stage banal, car il nous fait découvrir une entreprise, une méthode de travail différente, un pays, une culture et des gens d'horizons divers. Indiquer un apprentissage à l'étranger dans son CV est plus valorisant, je pense, qu'un apprentissage classique en France. »

2.2. DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES DES DEUX CÔTÉS DU RHIN

La Région Alsace a également engagé un dispositif de formations professionnelles sans frontière pour les demandeurs d'emploi. Ce dispositif concerne aujourd'hui environ 670 personnes.

Les demandeurs d'emploi ayant une maîtrise a minima de la langue allemande peuvent bénéficier d'un cursus transfrontalier. Le dispositif comprend trois étapes :

- **l'identification des offres d'emploi** dans les entreprises allemandes par l'intermédiaire des CCI de Karlsruhe et de Freiburg,
- **l'organisation de rencontres** entre les candidats et les entreprises qui recrutent, grâce à la contribution de Pôle Emploi et de l'Agentur für Arbeit,
- **la mise en place, par la Région, de formations « sur mesure »**, qui répondent aux projets de recrutement. A ce jour, 30 personnes sont concernées par ces formations, réparties comme suit :
 - 6 personnes sont engagées pour une formation en alternance de mécanicien de l'industrie en Allemagne (avec la Badische Stahlwerke à Kehl) pour préparer à un apprentissage 100 % en Allemagne,
 - 7 personnes ont suivi une formation allemande de conducteur de machines et de systèmes automatisés en lien avec l'entreprise MEG (Karlsruhe). Les stagiaires ont tous été recrutés à l'issue en contrat à durée indéterminée,
 - 11 personnes ont suivi une formation allemande en préqualification métallurgie/commande numérique ou métallurgie/spécialité usinage en lien avec l'entreprise RONAL (Wörth-am-Rhein),

- 6 personnes ont suivi une formation allemande en logistique en lien avec l'entreprise Personalservice CJD (Maximiliansau).

Des dispositifs de formation interne aux entreprises allemandes peuvent également être mobilisés, comme le WEGEBAU, équivalent du contrat de professionnalisation français. Les parcours de formation mis en œuvre correspondent aux métiers en tension en Allemagne. Ils visent in fine l'obtention d'un diplôme professionnel allemand : le Gesellenbrief, par le biais d'une formation duale, dont la durée a été adaptée (2 ans au lieu de 3 ans et demi, ou 18 mois au lieu de 2 ans selon le métier visé), en raison des caractéristiques propres au public concerné (adultes disposant d'expériences professionnelles préalables, mais non ou insuffisamment qualifiés au regard des exigences allemandes). Les principales actions concernent les métiers suivants : électriciens, installateurs chauffage climatisation, sanitaires et énergie renouvelable, soudeurs, agents de fabrication d'ensembles métalliques, conducteurs polyvalents, usineurs, cuisiniers. 234 personnes se sont lancées dans ces parcours de formation.

La Région Alsace propose également un programme de formation baptisé « Allemand pro ». Il s'adresse aux apprentis, aux demandeurs d'emploi et aux salariés à temps partiel qui souhaitent conforter leurs compétences dans cette langue afin d'accéder aux offres d'emploi en Allemagne. 320 personnes ont bénéficié de cette formation à ce jour.



2.3. LE BILINGUISME RÉAFFIRMÉ

*La vocation de la Région à servir la cause du bilinguisme s'inscrit dans un devoir de fidélité à un certain art de vivre, dans le respect d'une tradition qui la relie à l'histoire rhénane et humaniste. La Région Alsace a ainsi l'ambition d'offrir aux jeunes générations la possibilité d'accroître leur chance d'insertion et de promotion professionnelle grâce à une compétence bilingue précocement acquise qui leur ouvre la voie du plurilinguisme. L'engagement de la Région Alsace s'élève au total à **2,4 millions d'euros**.*

La politique régionale en faveur du bilinguisme se décline en deux volets :

- un volet éducatif, prenant appui sur l'apprentissage précoce de la langue régionale autour des objectifs définis dans la Convention Quadripartite, signée en juillet 2007, entre l'État, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- un volet culturel, principalement mis en œuvre par l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA).

• Le volet éducatif

Le volet éducatif a pour objectif de confirmer l'excellence linguistique du Rhin Supérieur, d'assurer une meilleure cohérence des objectifs pédagogiques, de généraliser l'enseignement de l'allemand dès l'entrée en maternelle et de veiller à la formation continue des maîtres.

Cette partie éducative de la politique régionale est dotée de **1,7 M€** de crédits régionaux en 2014, dont 1 M€ au titre de la Convention Quadripartite et 700 000 € au titre des actions d'accompagnement (soutien au fonctionnement des classes bilingues privées, soutien aux manifestations, etc.).

■ La situation de l'enseignement bilingue en Alsace à la rentrée 2014

- **23 283 élèves** dans le cursus bilingue paritaire (parité horaire des deux langues), de la petite section de maternelle au CM2, soit 336 écoles et 968 classes,
- **3 699 élèves** dans 49 collèges offrant une filière bilingue où certaines matières sont enseignées en allemand,
- **1 220 élèves** dans 15 lycées proposant des filières ABIBAC (bac en français et Abitur en allemand).

Le cursus bilingue concerne aujourd'hui 12 % des élèves de primaire (cursus paritaire), 4 % des collégiens et 2 % des lycéens.

■ Les moyens financiers mis en œuvre dans le cadre de la Convention Quadripartite

La Convention Quadripartite a créé un fonds de concours alimenté par la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il s'élève à 3 M€, à raison d'1 M€ par collectivité. Ce fonds est affecté :

- pour 75 % aux frais de personnels afin de couvrir, à parité avec le Ministère de l'Éducation Nationale, les surcoûts générés par le fonctionnement de l'enseignement bilingue, principalement dans l'enseignement du premier degré et pour le développement de l'option Langue et Culture Régionales en collèges et en lycées.

Ces frais concernent également les 63 contractuels employés dans la filière bilingue, - pour 25 % aux frais découlant de la politique d'accompagnement mise en place avec le Rectorat. Elle permet notamment les échanges de classes et d'élèves principalement au sein de l'espace du Rhin Supérieur, les actions culturelles bilingues ou plurilingues proposées aux élèves du premier et du second degré, la création par le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'outils pédagogiques bilingues ainsi qu'une campagne de communication présentant les atouts et les enjeux de l'apprentissage précoce de l'allemand et des dialectes alsaciens pour accéder au plurilinguisme.

• Les actions complémentaires de soutien et de promotion de l'enseignement bilingue mises en œuvre par la Région

Ces actions complémentaires s'articulent autour de trois axes :

- l'aide au fonctionnement des classes bilingues associatives et privées qui sont encore hors contrat d'association avec l'État. Il s'agit principalement des classes créées par l'association ABCM Zweisprachigkeit qui dispose d'un réseau de 55 classes et qui accueille 1 102 élèves. L'enseignement privé confessionnel reçoit, quant à lui, 463 élèves bilingues. Cette intervention représente un effort de près de 650 000 € par an,
- les actions de promotion et d'information en liaison avec les acteurs et partenaires de l'enseignement bilingue,
- un soutien à l'équipement des classes bilingues publiques fonctionnant sur le mode d'un regroupement pédagogique intercommunal au sein d'une communauté de communes.

• L'expression de l'identité régionale

La Région soutient la vitalité de l'identité régionale et la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles à travers son engagement en faveur de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA).

L'OLCA a pour objectif de :

- stimuler la pratique dialectale dans les divers champs de la vie sociale, culturelle, éducative et économique, en développant des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la région,
- diffuser les multiples initiatives afin d'illustrer la vitalité de l'offre culturelle dans la diversité des expressions dialectales,

- soutenir la création et la diffusion de produits culturels en langue régionale,
- sensibiliser au devoir de transmission les jeunes parents et informer sur les atouts d'une éducation bilingue,
- conseiller les décideurs pour toute communication en alsacien (signalétique, notamment),
- poursuivre l'opération « collecte » (« sammle ») dans le domaine des savoir-faire, des chants et danses traditionnels, du théâtre alsacien et rendre accessible ce patrimoine au grand public.

En 2014, l'OLCA a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de **700 000 €**.

• **Les Assises de la langue et de la culture régionales**

La Région Alsace a organisé depuis deux ans les premières Assises de la langue et de la culture régionales. Cette initiative a été menée en concertation avec les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et en partenariat avec le Rectorat, les associations œuvrant dans le domaine du bilinguisme, l'OLCA et le CESER représentant la société civile.

Les Assises représentent un défi pour l'ensemble des partenaires, car elles concernent, bien au-delà de la langue, la culture alsacienne au sens large. Elles sont l'occasion de présenter un état des lieux après vingt ans de politique en faveur du bilinguisme et de définir un projet global pour l'avenir. Les enjeux relevés par ces Assises s'inscrivent d'ailleurs dans la démarche prospective Alsace 2030.

Les pistes pour renforcer la politique linguistique portent sur les points suivants :

- 25 % d'élèves dans le cursus bilingue paritaire à l'horizon de 2030 en CM2,
- la création d'un Institut Culturel Rhénan, dédié à des projets artistiques professionnels et amateurs (théâtre, danse, littérature, cinéma, etc.), pourrait être envisagée,
- la création d'un festival dédié à la culture régionale : à ce titre, le festival de théâtre « Langues en scènes », le 4 octobre prochain aux Tanzmatten, constitue une expérimentation intéressante,
- le renforcement du travail sur la toponymie avec l'extension des panneaux bilingues,
- la création d'une structure fédérative rassemblant l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine de la langue et de la culture régionales, permettant un suivi partagé des dossiers du bilinguisme, est également à la réflexion.

Ces Assises de la langue et de la culture régionales ont été marquées par la signature, par les Présidents du Conseil Régional d'Alsace, des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de la Charte pour la promotion de la langue régionale, que tous les maires d'Alsace sont désormais invités à signer.



La voie bilingue paritaire dans le Bas-Rhin (enseignement public) 2014-2015



La voie bilingue dans le Haut-Rhin

2014 - 2015



3

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES LYCÉENS ET DES APPRENTIS : UNE PRIORITÉ RÉGIONALE



3 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES LYCÉENS ET DES APPRENTIS : UNE PRIORITÉ RÉGIONALE

3.1. LES AIDES AUX FAMILLES

Consciente des dépenses importantes auxquelles les familles doivent faire face lors de la rentrée scolaire, la Région Alsace attribue chaque année des aides selon des critères de ressources. Ces aides s'adressent aux lycéens, aux apprentis et aux étudiants du secteur sanitaire et social. Elles contribuent au bon déroulement de la scolarité des jeunes en leur offrant des conditions de travail optimales.

- **Les aides aux lycéens**

- **L'aide à l'équipement des élèves des sections professionnelles et technologiques** : le montant varie de 50 € à 450 € en fonction des filières, les plus coûteuses relevant du secteur automobile et de l'hôtellerie-restauration.

L'aide est versée aux établissements scolaires en fonction des effectifs constatés, dans le cadre des conventions triennales passées entre la Région et les établissements. Ceux-ci se chargent d'organiser les achats et de répartir les équipements individuels, en tenant compte des moyens des familles. Les établissements peuvent ajuster le montant de l'aide par élève en fonction des besoins identifiés par les chefs de travaux pour chaque filière. La Région et les parents sont tenus informés, à travers un vote du conseil d'administration des lycées, du versement de ces aides.

- **La Prime Régionale de Scolarité (PRS)** pour les familles les plus modestes : la Région Alsace poursuit ses efforts en maintenant les montants d'aides au niveau des trois années précédentes. Le montant de la prime s'élève ainsi à 100 € pour les élèves de seconde, première et de terminale de l'enseignement général et technologique. Elle représente 70 € pour les élèves de

l'enseignement professionnel qui perçoivent déjà l'aide à l'équipement individuel nécessaire à leur formation. Le seuil fiscal d'éligibilité à la prime est fixé à 1 000 €. Cette aide, versée directement aux familles, concerne près de 18 000 élèves.

La Région Alsace attribue **chaque année près de 2,45 M€ pour les aides aux lycéens** : 1,7 M€ pour la PRS et 750 000 € pour l'aide à l'équipement des élèves des filières professionnelles et technologiques.

- **Les aides aux apprentis**

En 2014, la Région Alsace consacre **2,3 M€** aux dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis. Ces aides sont versées, via les CFA, aux apprentis sous conditions (éloignement de la formation par rapport au lieu d'habitation, prix payé par le jeune pour la nuitée et le repas...). Elles touchent environ 3 000 élèves.

- **Les aides aux étudiants du secteur sanitaire et social**

La Région Alsace attribue chaque année près de **800 bourses d'étude à caractère social** aux étudiants des formations sanitaires et sociales, dont environ 650 pour les étudiants du domaine sanitaire et 150 pour les étudiants du social. En 2014, la Région y consacre **plus de 2,5 M€**.

- **La mobilité des jeunes facilitée grâce à la Région Alsace**

77 000 voyageurs empruntent quotidiennement le TER Alsace. Autorité organisatrice du transport ferroviaire régional, la Région poursuit en 2014 son soutien à la mobilité des lycéens, des apprentis et des étudiants afin de les accompagner dans leur réussite :

- un site internet et des applications mobiles dédiées à la mobilité en Alsace : **www.vialsace.eu** (applications disponibles sur iPhone et Android) permet de rechercher tous les itinéraires, en combinant transport en commun, vélo et marche à pied,
- **l'« Abonnement Elèves Etudiants Apprentis » (AEEA) accessible également aux étudiants de 26 à 30 ans, qui a connu un beau succès en 2013, est reconduit à la rentrée 2014.** Cette offre tarifaire TER permet d'obtenir une réduction de près de 70 % sur les déplacements en TER entre le domicile et le lieu de travail ou d'étude, et de circuler librement sur le réseau TER, exclusivement entre la gare de domicile et la gare desservant le lieu d'études.

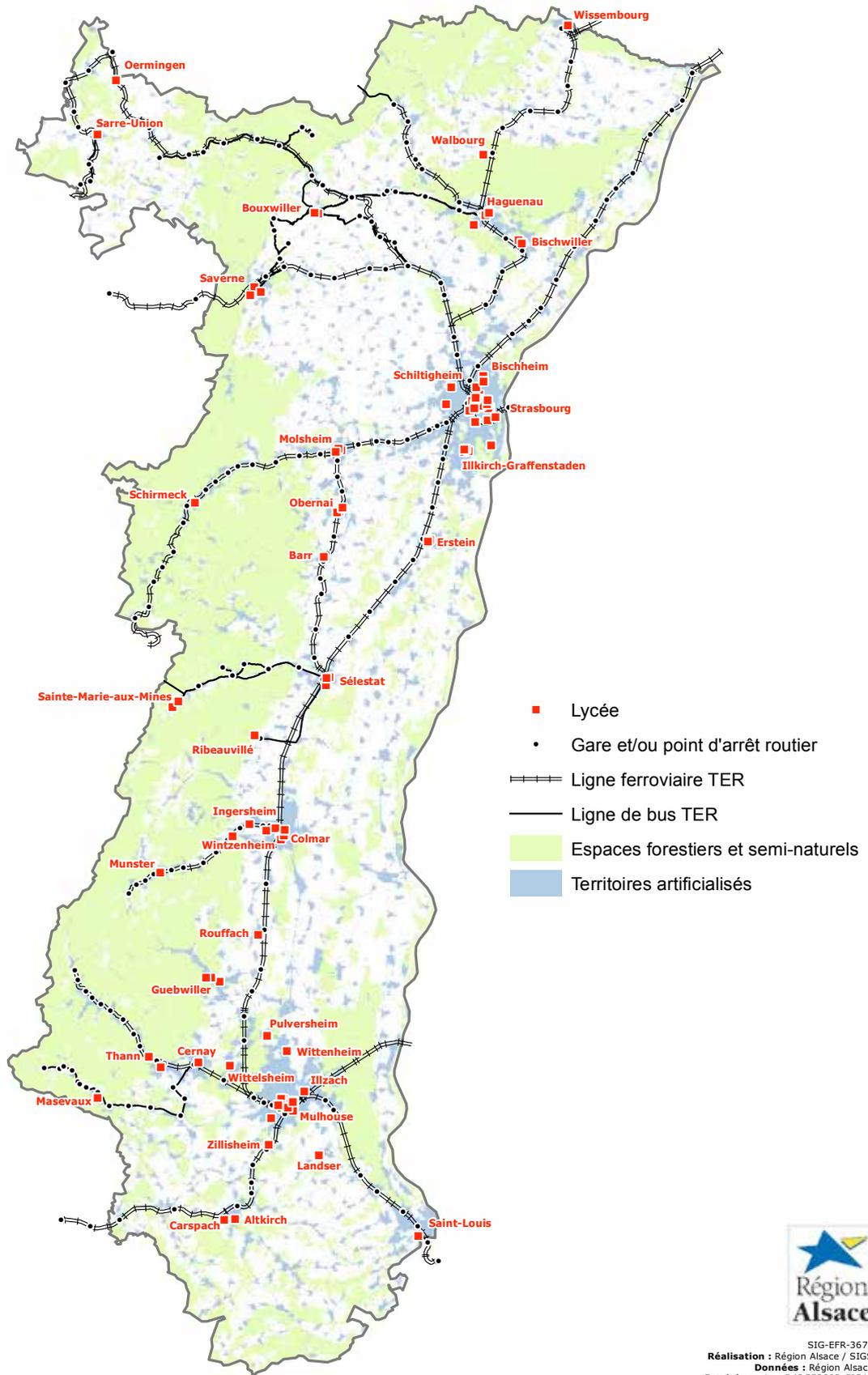
Les jeunes Alsaciens bénéficient également de tarifs attractifs sur le TER grâce à la carte Tonus, dont le prix est de 19 € par an. Elle leur permet de bénéficier de 50 % de réduction sur l'ensemble des trajets TER Alsace.

Enfin, le succès est au rendez-vous avec 25 % de collégiens, de lycéens, d'apprentis et d'étudiants sur l'ensemble des voyages réalisés annuellement. Parmi eux, près de 8 500 collégiens et lycéens ont voyagé avec un abonnement scolaire réglementé et environ 5 700 élèves, apprentis ou étudiants ont bénéficié d'un abonnement, dont 65 % voyagent au départ ou à destination de Strasbourg.



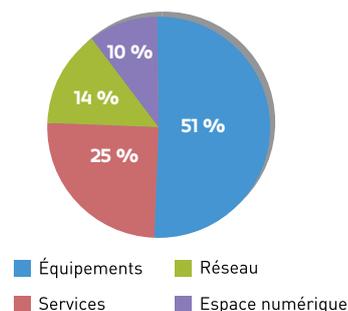
Lycées et lignes TER en Alsace

2014



3.2. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

La Région Alsace consacre, en 2014, un budget de 3,53 M€ aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour les lycées. L'action régionale se concrétise à travers quatre axes : l'équipement, les services d'accompagnement, les réseaux d'établissements et les espaces numériques de travail. Cette année sera plus particulièrement consacrée au renouvellement de ces espaces et à la mise en place d'un débit internet plus important.



• Des postes de travail pour les élèves et le renouvellement des serveurs d'établissement

Le parc informatique compte 18 091 postes récents (de moins de six ans) pour 60 373 élèves (un poste pour 3,34 élèves). 2 758 postes seront renouvelés à la rentrée 2014. La Région Alsace a par ailleurs entrepris de remplacer les serveurs d'établissements : quinze lycées ont été équipés en 2014 et treize lycées supplémentaires le seront avant la fin de l'année. Un plan de renouvellement des standards téléphoniques est également en cours et concerne 8 lycées en 2014. Un budget de 1,8 M€ a été attribué à cette opération.

• De la fibre optique et des débits pour les réseaux

La Région Alsace poursuit, en 2014, sa politique de raccordement en fibre optique des lycées. 77 % des lycées sont actuellement raccordés et 16 nouveaux établissements le seront avant la fin 2014, portant le taux de fibre optique à 97 %.

Les débits mis à disposition ont été augmentés dans 10 établissements et le seront prochainement dans 15 autres. La mutualisation des moyens avec les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin a permis d'identifier 21 groupes d'établissements (lycées et collèges) pour lesquels les connexions internet et les serveurs seront partagés. Au total, 16 groupes sont opérationnels et 5 sont en cours de réalisation, permettant ainsi un accroissement de la qualité de service (débit global plus important) tout en diminuant les charges financières pour chacune des collectivités. Le budget de cette opération s'établit à 500 000 €.

• Un nouvel espace numérique de travail

L'espace numérique de travail, en pointe au niveau national et utilisé depuis six ans par les 215 lycées et collèges d'Alsace, est renouvelé cette année. Cette importante opération, d'un budget de 342 000 €, permettra de ra-

jeuner et faire évoluer l'ensemble des fonctionnalités de gestion de la vie scolaire ainsi que de développer de manière importante les usages pédagogiques. La mise en œuvre de ce nouvel environnement aura lieu à la rentrée 2014.

• Les TIL (Techniciens Informatiques des Lycées)

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (dite loi Peillon) a été depuis longtemps anticipée par la Région Alsace en ce qui concerne la maintenance de l'informatique scolaire. La Région a en effet recruté, depuis 2006, 26 Techniciens Informatiques systèmes et réseau intervenant dans les Lycées (TIL). Ce dispositif représente un coût annuel régional de près de 1 M€.

Les TIL permettent à près de 80 lycées et CFA de disposer d'un environnement informatique opérationnel tout au long de l'année scolaire. Leur mission première est l'exploitation des Systèmes Informatiques Pédagogiques (SIP) qui consiste à maintenir en ordre de marche, de façon stable et sécurisée, l'outil informatique utilisé au quotidien par les élèves et les équipes pédagogiques.

Leurs principales activités, réalisées en collaboration avec une Personne Ressource en Informatique (PRI – agent de l'Éducation Nationale) consistent à :

- installer de nouveaux matériels : serveurs, postes de travail, imprimantes et périphériques,
- exploiter au quotidien les postes de travail, les serveurs et le réseau (y compris internet),
- assurer la sécurité informatique (antivirus, patch sécurité, etc.) et les sauvegardes,
- assister les utilisateurs du système informatique du lycée,
- assurer les demandes de travaux d'évolution et de maintenance du réseau informatique.

Un centre d'expertise et d'assistance aux TIL complète ce dispositif qui est doté d'un budget de 900 000 €.



Nathalie KLEIN, Technicienne Informatique des Lycées à l'agence de Strasbourg

« Une passion pour l'informatique »

« Depuis 2006, j'interviens en tant que technicienne informatique au lycée Le Corbusier et à l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) à Illkirch. Au quotidien, j'assiste les personnes ressources numériques (PNR) des lycées dans les tâches de mise à disposition des équipements pédagogiques aux enseignants : ordinateurs, imprimantes, vidéoprojecteurs, et tableaux interactifs. Mais ma fonction première est d'assurer la gestion du réseau informatique des

lycées. Concrètement, j'interviens autant en salle serveur qu'aux quatre coins de l'établissement. Ce que j'aime dans ce métier, c'est voir les étudiants et le personnel enseignant utiliser les postes informatiques sans encombre. Cette passion pour l'informatique m'a d'ailleurs encouragée à devenir formatrice auprès des agents TOS de l'Agence Territoriale de Strasbourg. Je les accompagne dans l'utilisation de tous ces outils dans la vie quotidienne. »

3.3. LA RÉGION CONSTRUIT, ÉQUIPE ET RÉNOVE SES LYCÉES

En 2014, la Région Alsace dispose d'un patrimoine de 73 établissements publics d'enseignement. La collectivité consacre un budget de près de 36 M€ aux opérations pluriannuelles de restructuration, d'extension et de maintenance.

Par ailleurs, la stratégie énergétique régionale allie **innovation environnementale** avec le pilotage du premier Contrat de partenariat de performance énergétique français portant sur des bâtiments publics (15 lycées) et **développement durable** avec le recours massif aux énergies renouvelables pour le chauffage des lycées.

Enfin, pour faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la Région a lancé un agenda d'accessibilité programmée des lycées publics alsaciens qui prévoit dans les prochaines années la réalisation de nombreux travaux, avec une enveloppe s'élevant à 35 M€.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS

À Strasbourg :

Lycée Le Corbusier (Illkirch) : 51,5 M€

2007-2015 :

- Installation d'une chaufferie granulés bois (2009)
- Construction d'un nouveau bâtiment dédié aux arts appliqués (2010)
- **Reconstruction des ateliers** (en cours)

Lycée Mathis (Schiltigheim) : 6,2 M€

2012-2014 :

- **Reconstruction de la demi-pension** (en cours)

Dans le Nord de l'Alsace :

Lycée Henri Meck (Molsheim) : 8,7 M€

2010-2014 :

- **Livraison des gymnases en avril 2014**

Au Centre de l'Alsace :

Lycée Schwilgué (Sélestat) : 15 M€

2010-2017 :

- Extension des ateliers (2011)
- **Restructuration des ateliers existants (2014-2017)**

Lycée Bartholdi à Colmar : 21 M€

2010-2016 :

- **Restructuration complète de l'établissement** (en cours)

Lycée agricole et P.E. Victor à Obernai : 2 M€

2013-2015

- **Création du pôle d'excellence éducative sur l'eau** (en cours)

Dans le Sud de l'Alsace :

Lycée Schweitzer (Mulhouse) : 25,2 M€

2005-2015 :

- Reconstruction de la demi-pension (2007), Construction d'une salle de réunion et de musique (2008) et restructuration du bâtiment B (enseignements scientifiques) (2010)
- Restructuration du bâtiment C, restructuration du gymnase et réfection des logements (2013)
- **Création d'un nouveau hall d'entrée et restructuration du bâtiment A (2012-2016)**

Lycée Roosevelt à Mulhouse : 6,5 M€

2010-2015 :

- **Restructuration et mise en sécurité de l'établissement** (en cours)

Par ailleurs, en 2014, 3 M€ ont été alloués aux établissements privés sous contrat pour le financement de nouveaux travaux immobiliers pluriannuels. Le lycée Charles de Foucauld, le lycée Saint André de Colmar ainsi que le lycée Don Bosco de Wittenheim ont notamment pu en bénéficier pour des travaux de restructuration et de mise en conformité/sécurité.



Pascal FREUND, Proviseur du lycée Le Corbusier

« Le succès d'une parfaite coopération »

« Le chantier de restructuration du lycée Le Corbusier dure depuis plusieurs années et se prolonge jusqu'à la fin 2016. Il aura donc fallu une petite décennie pour donner à cet établissement un visage nouveau qui devrait lui permettre de répondre aux défis du 21^e siècle et au formidable potentiel de développement économique et d'emploi que représentent le Design, l'Architecture et la Construction pour notre territoire. Dans toutes les étapes de cette mue nécessaire, la Région s'est montrée à la

fois déterminée à aboutir, attentive aux besoins des usagers, souple lorsqu'il a fallu procéder aux modifications nécessaires et efficace dans le suivi des travaux. La réussite de ce projet nécessite - et cela a été le cas - une parfaite coopération entre l'équipe de direction du lycée, l'équipe de maîtrise d'œuvre, les entreprises, la collectivité... Un grand merci aussi à l'équipe éducative du lycée pour sa patience, car si un tel chantier est enthousiasmant, il est très aussi éprouvant au quotidien. »



Philippe Richert au CFA d'Eschau

- **Une politique innovante de recherche d'économie d'énergie et d'énergies alternatives**

La Région Alsace s'est engagée dans une démarche alliant innovation environnementale et développement durable pour toute opération de restructuration ou d'entretien des lycées.

La stratégie énergétique repose sur le recours volontariste aux énergies renouvelables, la gestion des installations de chauffage dans les lycées et le suivi du premier Contrat de Performance Energétique en France.

- **La Région Alsace reste pionnière en matière de recours aux énergies renouvelables dans les lycées**

Quelques chiffres pour illustrer la démarche volontariste de la Région :

- 30 % des lycées alsaciens sont chauffés au bois, faisant ainsi de la Région Alsace le leader en France en la matière,
- 3 lycées sont équipés de pompes à chaleur géothermiques,
- 5 000 m² de panneaux photovoltaïques sont installés sur les toitures des lycées alsaciens.

Les équipements ayant recours à des énergies renouvelables tels que les chaufferies à bois, les pompes à chaleur géothermiques, ou les panneaux photovoltaïques, sont par ailleurs utilisés sur le plan pédagogique. La Région Alsace souhaite que ces installations soient doublement utiles pour les élèves, les professionnels ou les particuliers, dans le cadre de la politique régionale de formation et de promotion de l'environnement.

- **Dans le contexte économique actuel, la Région poursuit une démarche d'optimisation de ses projets, et en particulier dans ses achats d'énergie**

Des contrats globaux de gestion et d'exploitation des chaufferies bois ont été mis en place par financement direct de la collectivité régionale dans 8 lycées (un premier contrat en 2011 pour 4 lycées, un second en 2012 pour 4 autres).

Dans une optique d'économies, pour la rentrée 2014, un marché regroupant les fournitures d'énergie, l'exploitation et l'entretien de ces installations a été signé avec un partenaire au cours de l'été 2014. Ce marché porte sur 20 lycées.

Ainsi, fin 2014, 43 lycées seront gérés par un marché global qui concerne le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Ce marché répond aux objectifs de maîtrise de l'énergie. Il permettra d'améliorer l'efficacité énergétique des installations et de réaliser des économies.

- **Le premier Contrat de Performance Energétique (CPE) de France produit ses premiers effets**

Les investissements (plus de 30 M€) réalisés en 2010 et 2011 sur les 14 lycées du CPE par le partenaire privé COFELY-GDF/SUEZ ont permis de réduire de 35 % la consommation d'énergie et de plus de 65 % les rejets de gaz à effet de serre.

En effet, les premiers résultats obtenus montrent que ces objectifs ambitieux de réduction des consommations ont été atteints dès l'année 2013.

Le CPE comporte également un volet pédagogique pour les élèves. Avec l'aide de l'Association Alter Alsace Energie et de COFELY, la Région Alsace entend développer les actions et les projets entrant dans une réelle démarche d'économie d'énergies dans les établissements. Des initiatives s'adressant à des groupes de classes ont ainsi été mises en place, telles que la production d'une charte éco-lycéens, la visite d'un chantier du CPE, l'organisation d'ateliers et de rencontres-débats, la diffusion d'un journal.

- **L'équipement des lycées dans le cadre de la réforme technologique**

La réforme de la voie technologique, dont l'objectif est de valoriser la filière technologique et de mieux préparer les lycéens à poursuivre des études supérieures, a généré des besoins nouveaux en termes d'équipements pédagogiques, financés par la Région.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements débuté en 2011, la rénovation des équipements devrait être parachevée tout au long de l'année scolaire 2014/2015. Elle a pour objectif de pourvoir les filières technologiques en matériels plus performants et plus légers. Afin d'optimiser la gestion des équipements, ces derniers profiteront également aux formations professionnelles.

Sur les 900 000 € réservés à cette réforme pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015, 440 000 € ont été investis pour des matériels destinés, dans 44 établissements, aux travaux pratiques de chimie, d'optique et pour faire face aux besoins induits par de nouvelles ouvertures de section, notamment « Architecture et construction ».

Pour l'année scolaire 2014/2015, une somme équivalente sera investie par la Région, pour quelque 1 700 élèves de la seconde à la terminale.

Globalement, l'utilisation des équipements pédagogiques dans les lycées publics est guidée par un souci constant de mutualisation des outils, que ce soit entre plusieurs lycées et CFA ou pour les besoins en formation des entreprises, avec notamment l'accès aux plateaux techniques des établissements.

• **Les investissements mobiliers et pédagogiques**

Les investissements lourds menés par la Région pendant l'année 2013/2014 s'accompagnent par la mise en place d'équipements mobiliers conséquents.

Quelques opérations importantes peuvent être mentionnées, avec :

- **Les acquisitions d'équipements accompagnant les restructurations et extensions de lycées**, notamment :
 - le lycée Roosevelt à Mulhouse pour ses 6 salles informatiques (25 500 €),
 - les demi-pensions des lycées Henri Meck à Molsheim (52 000 €) et Emile Mathis à Schiltigheim (40 000 €),

- la seconde phase de la restructuration du CDI du lycée Marie Curie à Strasbourg (21 000 €),
- les équipements destinés au nouveau gymnase du lycée Henri Meck à Molsheim (68 000 €),
- le lycée du Haut-Barr à Saverne qui sera équipé à la rentrée 2014 de deux nouvelles salles de sciences et de deux salles modulaires (40 000 €),
- le lycée agricole d'Erstein dont l'internat d'excellence, devenu Internat de la Réussite Scolaire, sera équipé de mobilier à hauteur de 150 000 €.

- **La première tranche du renouvellement des équipements pédagogiques de la filière productive** (2 centres d'usinage et 3 tours à commande numérique pour trois lycées) : 270 000 €.
- **La première année de rénovation des pôles sciences** des lycées dans le cadre d'un marché annuel attribué à la société JEULIN : 200 000 €.

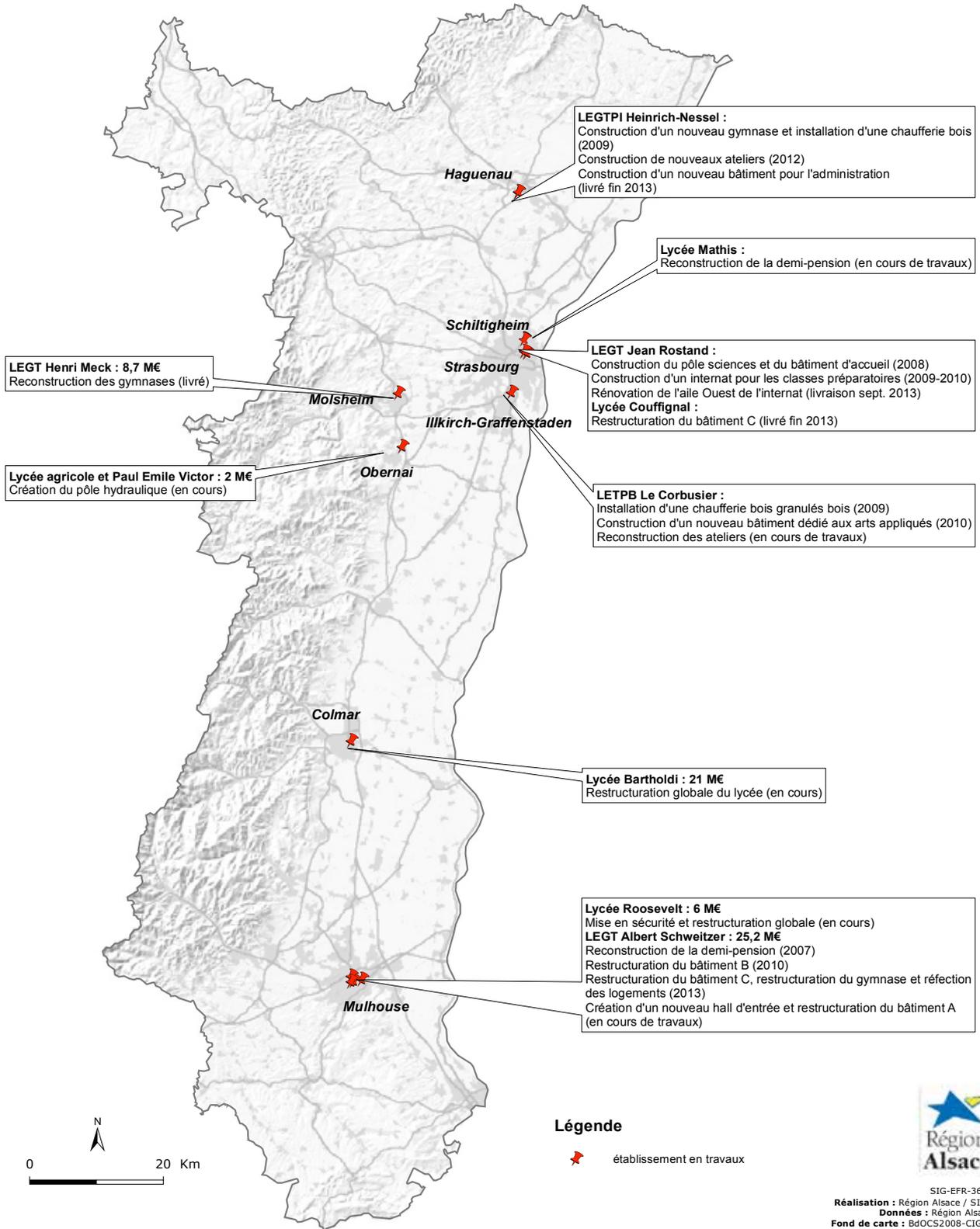
Enfin, la rentrée scolaire 2014 sera marquée par quelques modifications pédagogiques importantes, ayant un impact conséquent en matière d'équipement :

- Lycée Le Corbusier à Illkirch : deuxième tranche d'équipements pédagogiques pour le nouveau pôle génie thermique livré à la fin de l'année 2013 : 360 000 €.
- Rénovation des programmes des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE : 7 lycées concernés) : 120 000 €.

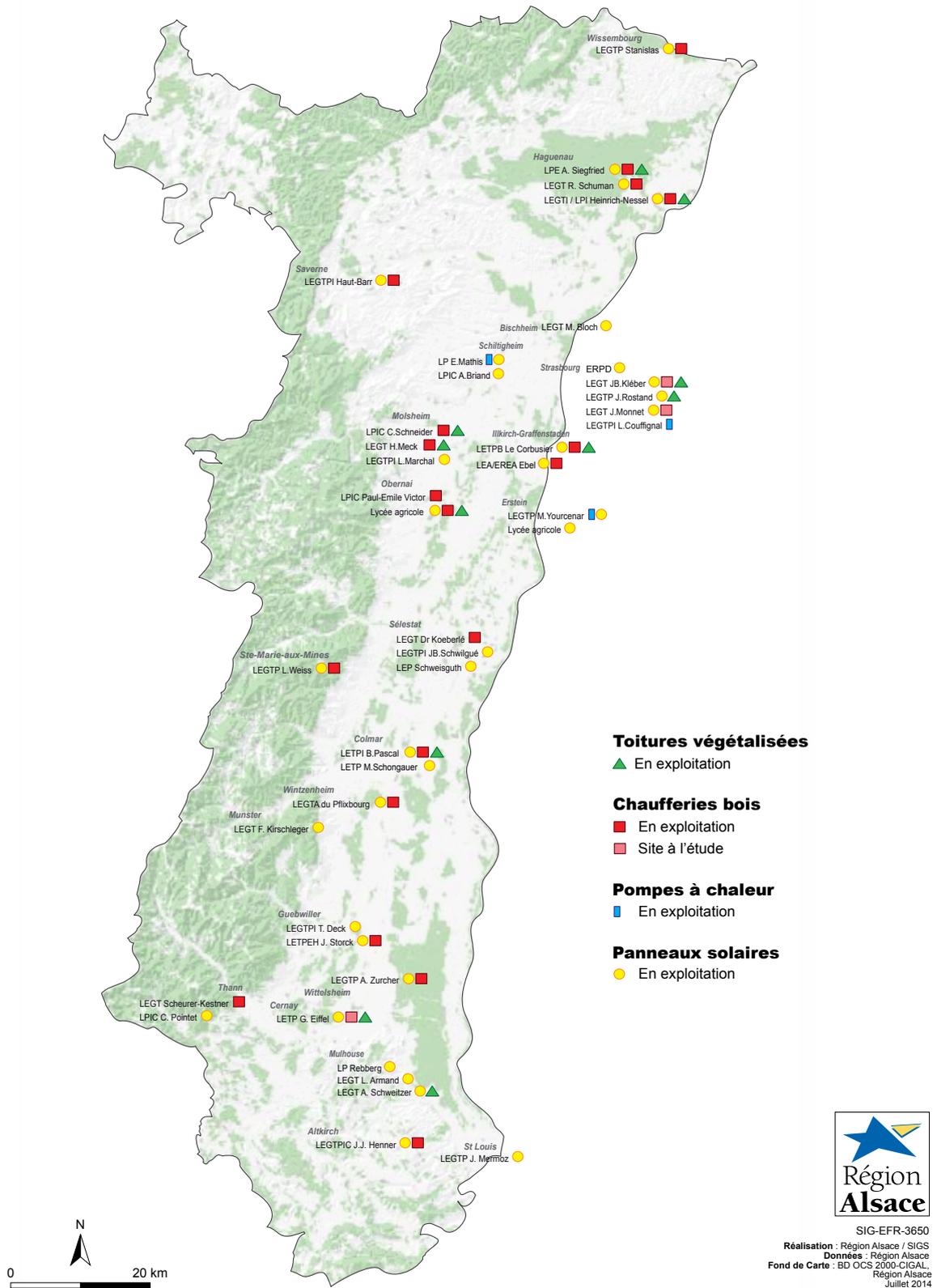


Lycée Jean-Jacques Henner à Altkirch

Les grands projets dans les lycées en 2014



Les projets du développement durable dans les lycées



SIG-EFR-3650
 Réalisation : Région Alsace / SIGS
 Données : Région Alsace
 Fond de Carte : BD OCS 2000-CIGAL
 Région Alsace
 Juillet 2014

3.4. LES AGENTS TOS, UN RÔLE PRIMORDIAL DANS LES LYCÉES

La Région Alsace compte actuellement 1 334 agents TOS (Techniciens, Ouvriers et de Service). La moyenne d'âge de ces personnels est aujourd'hui de 47 ans, pour une population féminisée à 60 %. Cinq types de postes sont présents, pour la plupart affectés aux établissements scolaires : il s'agit des agents d'accueil, des agents polyvalents d'entretien et de restauration, des agents polyvalents de maintenance, des cuisiniers et des responsables polyvalents. Des agents en Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) sont, quant à eux, affectés dans les agences territoriales des services de la Région. Ils sont amenés à exercer leurs missions d'appui et d'assistance prioritairement dans les lycées du secteur de leur agence.

- **Les agents d'accueil (au nombre de 71)**

Ils sont chargés de recevoir, d'orienter et d'informer les personnes se présentant dans l'établissement, notamment diriger le public vers les services ou organismes compétents et le renseigner sur place ou par téléphone.

- **Les agents polyvalents d'entretien et de restauration (au nombre de 814)**

Cette catégorie de poste comprend plusieurs métiers : agents polyvalents d'entretien, agents d'entretien des espaces verts et agents polyvalents de restauration.

Les agents polyvalents d'entretien effectuent les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux administratifs, techniques ou spécialisés, ainsi que le rangement et l'approvisionnement des matériels et des produits.

Les agents d'entretien des espaces verts veillent notamment au respect de la qualité écologique et paysagère des sites.

Les agents polyvalents de restauration participent, quant à eux, aux tâches de production des repas, de distribution, de service et d'entretien des locaux et des matériels de cuisine et de restauration.

- **Les agents polyvalents de maintenance (au nombre de 194)**

Ils sont responsables du bon fonctionnement des équipements et des outillages divers et chargés d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance courants, en particulier les diagnostics et contrôles.

- **Les cuisiniers (au nombre de 137)**

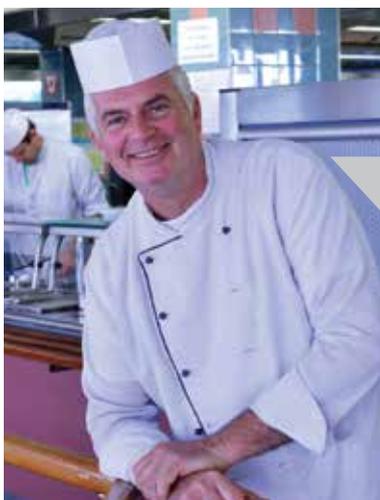
Cette catégorie de poste comprend deux métiers : chef de cuisine et cuisinier.

→ La mission principale d'un chef de cuisine est de planifier et de contrôler les repas, d'encadrer l'équipe et de gérer le service de restauration collective en collaboration avec le gestionnaire, en particulier pour l'élaboration des menus et pour l'approvisionnement, la mise en place et le suivi du plan de maîtrise sanitaire.

→ La mission principale d'un cuisinier est la fabrication de plats de bonne qualité à partir de fiches techniques dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective, notamment la production et la valorisation des préparations culinaires, la maintenance et l'hygiène des locaux et des matériels ainsi que le suivi qualitatif des menus.

Les formations en bonnes pratiques d'hygiène et la procédure Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) sont mises en place depuis 2007/2008 afin de répondre aux conditions d'hygiène requises dans les établissements proposant de la restauration collective.

L'objectif est de former à l'hygiène alimentaire l'ensemble des personnels intervenant en restauration en s'adaptant à chaque catégorie de personnel et en expliquant les contraintes spécifiques des installations en lien avec les obligations du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS).



Michel POINSIGNON, Chef de cuisine au lycée Couffignal

« Faire plaisir avec mes petits plats, telle est ma devise »

« Faire plaisir aux personnes qui dégusteront mes plats, telle est ma devise. C'est très jeune que j'ai découvert ma vocation. J'ai intégré l'école parisienne de gastronomie française « Ferrandi », puis complété mon CAP et BEP cuisinier par une spécialisation en pâtisserie. J'ai passé les huit années suivantes dans des restaurants étoilés de la capitale. Ces expériences m'ont permis de m'aventurer à l'international : le Carlton de Londres où j'ai travaillé un

an, puis des restaurants aux Etats-Unis (Dallas, New Orléans, Houston, Miami). Mon mariage m'a conduit en Alsace, où j'ai repris mon activité dans la restauration traditionnelle. Finalement, c'est vers la restauration collective que je me suis tourné en 1996. Je suis aujourd'hui Chef de cuisine au lycée Couffignal. Le secteur public m'a séduit par la qualité de l'outil de travail et les moyens mis à disposition. »



- **Les responsables polyvalents ou agents chefs (au nombre de 56)**

La mission principale d'un responsable polyvalent est d'organiser et de contrôler le travail des agents chargés de l'entretien général et de la maintenance des équipements, des locaux et de leurs abords : suivi de

l'avancement des travaux, contrôle de l'exécution, conseil en matière d'amélioration des services, participation à l'achat de produits et de matériels nécessaires à la maintenance et à l'entretien de l'établissement. Il est le lien privilégié entre les services de la Région et les établissements.



Isabelle SCHLEGEL, Responsable Polyvalente au lycée agricole d'Obernai

« Travailler dans l'ombre pour le bien-être de tous »

« J'exerce la fonction d'agent d'encadrement au service entretien depuis 1998. A plusieurs reprises, j'ai pu voir les différentes facettes de ce rôle à la fois passionnant et exigeant, mais aussi déroutant et frustrant. Motiver une équipe de huit personnes en préservant une harmonie et une cohésion au sein de l'équipe et des différents services est passionnant. Mais le fait d'être garante de l'image de l'établissement auprès des parents, élèves et partenaires extérieurs

demande rigueur et exigence. Il faut parfois faire face à des aléas de dernière minute comme gérer un conflit entre collègues ou le remplacement d'un agent malade. Nous travaillons dans l'ombre et la qualité de notre travail n'est que très rarement relevée. Nous avons cependant régulièrement l'occasion d'échanger entre collègues et de partager nos expériences lors de réunions de travail ou de sessions de formations, ce qui est très enrichissant. »

- **Les agents en équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP)**

La Région Alsace compte trois EMOP regroupant 62 ouvriers répartis sur le territoire (Nord-Alsace, Strasbourg et Sud-Alsace).

Les EMOP sont de véritables petites « entreprises du bâtiment » qui permettent à la Région de réaliser certains travaux en régie.

Les équipes mobiles fonctionnent autour de deux pôles d'activités :

- un pôle « Fluides » qui intervient dans les domaines électriques (maintenance des installations, réalisation de travaux de câblage, réalisation de travaux de mise en conformité lors de la rénovation des locaux, etc.) et sanitaire (maintenance des réseaux, travaux de réfection des sanitaires, petits dépannages, etc.),

- un pôle « Agencement et Revêtement » qui est spécialisé dans la réfection des locaux à usage pédagogique, administratif ou des logements de fonction. Il est composé de menuisiers, métalliers, serruriers, peintres, carreleurs et maçons.

Ces équipes polyvalentes permettent de réaliser des travaux de qualité, dans des situations rendues parfois difficiles du fait de la nécessaire continuité des enseignements scolaires.

Enfin, le nombre de TOS comprend également 5 postes libres dédiés à l'entretien, postes de titulaires remplaçants et 4 postes gagés en CFA.



Marie-France BUSCHENRIEDER, Titulaire-Remplaçante (TR)

« Un environnement de travail toujours renouvelé »

« En 2009, j'ai été embauchée comme agent polyvalent d'entretien TR (titulaire-remplaçante) par l'Agence Territoriale Sud Alsace. Je fais désormais partie d'une équipe dont le rôle est d'intervenir rapidement dans des établissements rencontrant des difficultés de fonctionnement dues à des absences. J'aime mon travail pour la diversité des

missions qui me sont confiées et j'apprécie le fait de pouvoir changer de lycées et d'entourage professionnel assez fréquemment. La reconnaissance du travail accompli par les équipes pédagogiques et par les collègues TOS représente à mes yeux une réelle satisfaction. »



4

**L'APPRENTISSAGE,
VÉRITABLE TREMPLIN
POUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE
DES JEUNES**

4 L'APPRENTISSAGE, VÉRITABLE TREMPLIN POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

4.1. LA RÉGION ALSACE AUX CÔTÉS DES APPRENTIS

La Région Alsace mène une politique volontariste de promotion de l'apprentissage. Cet objectif est en adéquation avec l'adhésion grandissante des jeunes et des entreprises pour cette voie de formation. Au cours de l'année 2014/2015, 15 200 apprentis devraient ainsi signer un contrat avec leur employeur. Pour la rentrée scolaire 2014, la Région Alsace a autorisé l'ouverture de 31 nouvelles formations pour près de 560 apprentis supplémentaires.

Au total, plus de 350 diplômes répartis sur 676 sections de formation et allant du CAP aux diplômes d'ingénieurs, sont proposés par les 33 CFA alsaciens. Ils répondent aux besoins de formation des jeunes et de recrutement des entreprises. L'apprentissage permet en effet d'allier la pratique à la théorie et demeure, pour les jeunes, un tremplin efficace pour s'insérer dans le marché du travail.

- **Encourager une première qualification en développant l'offre de formation de niveau V (CAP) et IV (Baccalauréat Professionnel)**

Pour la Région Alsace, il est essentiel de maintenir et de faire évoluer l'offre de formation conduisant à une première qualification. Cette offre de proximité est en adéquation avec les besoins des entreprises concernées.

Le Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance (DIMA), qui connaît un succès grandissant auprès des jeunes, des familles et des entreprises, prépare des collégiens de 15 ans à l'entrée en apprentissage. En 2013, près de 310 jeunes ont rejoint le DIMA, ce qui représente pour la Région un investissement de plus de 1,2 M€. Ces formations se déroulent dans 20 établissements d'accueil répartis sur tout le territoire. Cette aide est reconduite en 2014 et la Région a entériné l'ouverture d'une section de DIMA supplémentaire à Saverne pour la rentrée 2014.

Parallèlement, une aide régionale d'un montant de 50 € par jeune permet aux futurs apprentis d'acquérir un premier équipement de base et de sécurité.

- **Accroître les niveaux de qualification pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises**

La Région Alsace, en partenariat avec tous les acteurs concernés, s'engage dans le **développement de l'apprentissage dans les formations supérieures**. Elle s'investit dans les lycées et les CFA (BTS et les titres des CCI), à l'université (DUT, Licences et Masters Professionnels) et dans les écoles d'ingénieurs.

À la rentrée 2014/2015, plus de 5 000 apprentis en post-bac sont attendus.

- **Développer l'apprentissage en cohérence avec les autres voies de formation**

La Région met en œuvre les moyens suivants afin de développer l'apprentissage en cohérence avec les autres voies de formation :

- l'enrichissement des dispositifs d'apprentissage existants tels que le DIMA, l'apprentissage transfrontalier, l'accompagnement des

- «décrocheurs» ou le Service d'Accompagnement Régional des Apprentis Handicapés,
- l'accroissement des effectifs dans des sections comme le post-bac ou les formations d'ingénieurs,
- le développement de l'offre de formation correspondant aux besoins économiques locaux pour l'accueil de nouveaux apprentis, notamment aux niveaux V (CAP ou BEP), IV (baccalauréat) et supérieur. Cet objectif est le résultat d'une concertation entre l'État, la Région, les chambres consulaires et les branches professionnelles,
- le mixage des publics entre les lycées et les CFA pour profiter au mieux des structures et des potentiels existants.

En complément, la Région a mis en place de nombreuses actions de communication sur tout le territoire. Elle encourage ainsi les jeunes vers cette voie d'excellence en s'efforçant de renseigner au mieux les parents et les employeurs.

- **La poursuite des missions des « développeurs de l'apprentissage »**

Pour promouvoir et valoriser la formation par l'apprentissage, la Région a implanté en mars 2013 dans les CFA relevant de l'Education Nationale et de l'Enseignement agricole **15 chargés de développement**, dans le cadre d'un programme cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE).

Les missions de ces chargés de développement consistent à :

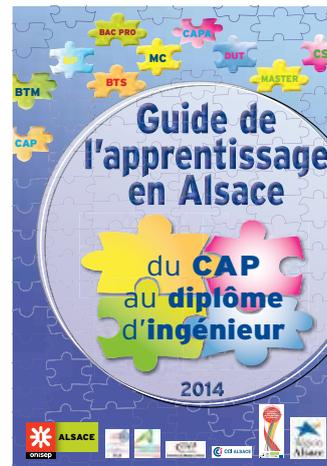
- informer les entreprises sur l'offre de formation par apprentissage et les conditions d'accueil d'apprentis (réglementation, aides financières),
- identifier les besoins en apprentissage dans les différents secteurs professionnels,
- développer le réseau d'entreprises formatrices,
- étudier les freins à l'apprentissage dans certains secteurs et proposer des actions de développement.

Plus de 2 000 entreprises ont été rencontrées à ce jour. La mission se poursuivra jusqu'en août 2015. Le coût de cette opération s'élève à **1,26 M€**.

- **Le site des places d'apprentissage www.apprentissage-alsace.eu**



- **Le guide de l'apprentissage ONISEP-Région**



- **Les guides « Choisis l'apprentissage et double tes chances de réussir » destinés à la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes et des parents et « J'embauche un apprenti » pour les entreprises formatrices d'apprentis.**



4.2. UN RENDEZ-VOUS INÉDIT EN ALSACE : LES OLYMPIADES DES MÉTIERS

J-5 mois ! Le 28 janvier 2015 au soir, les 43^{es} Olympiades des Métiers seront déclarées ouvertes en Alsace, à Strasbourg. Le concours se déroulera sur le site du Parc des Expositions, les 29, 30 et 31 janvier 2015. La Région Alsace est heureuse d'organiser les finales nationales des 43^{es} Olympiades des Métiers, dans le cadre de sa politique ambitieuse en faveur de l'apprentissage et de la formation.

- **Les Olympiades des Métiers**

Créées à l'image des Jeux Olympiques, **les Olympiades des Métiers sont un événement international qui met en valeur l'excellence dans les métiers.**

Elles ont pour vocation de faire concourir des jeunes de moins de 23 ans : apprentis, compagnons, lycéens, stagiaires ou salariés. Leur consécration à travers les Olympiades est intéressante tant pour eux-mêmes en termes de reconnaissance professionnelle et de perspective de carrière que pour le métier qu'ils honorent. Derrière les candidats, ce sont des salariés, des artisans, des entreprises, des établissements de formation, des Régions qui font aussi la preuve de leur savoir-faire.

Le concours offre ainsi une vision concrète des métiers et des compétences d'aujourd'hui dans tous les secteurs de l'économie.

Les Olympiades des Métiers se déroulent en trois temps : les sélections régionales, les finales nationales et enfin les finales internationales, regroupant une soixantaine de pays.

- **Les sélections régionales**

En Alsace, près de 500 candidats se sont inscrits aux sélections régionales, organisées par la Région, qui ont eu lieu en janvier et février 2014 dans les centres de formation alsaciens. Les médaillés d'or de chacun des 46 métiers représentés dans notre région ont intégré **l'Equipe d'Alsace des Métiers**, constituée de 52 jeunes (41 candidats individuels, quatre binômes et une équipe de trois).

Ces 52 candidats représenteront les couleurs de l'Alsace lors des finales nationales à Strasbourg. La Région accompagne leur préparation : les jeunes sont encadrés par deux coaches qui assurent l'entraînement physique et mental des candidats, notamment lors de trois week-ends de préparation.



L'équipe d'Alsace des 43^{es} Olympiades des Métiers

De plus, chaque membre de l'Equipe d'Alsace est suivi par un tuteur qui assure sa préparation technique, afin d'être en mesure d'aborder les finales nationales dans les meilleures conditions.

- **Les finales nationales**

Organisées par la Région Alsace en partenariat avec la Communauté urbaine de Strasbourg, les 43^{es} finales nationales des Olympiades des Métiers auront lieu au Parc des Expositions, où 40 000 m² seront dédiés à la compétition. 860 candidats venant de 27 régions différentes (métropole et territoires d'Outre-Mer), concourront dans 49 métiers, regroupés en 8 pôles : alimentation, automobile, services, maintenance, agriculture, bâtiment – travaux publics, industrie et nouvelles technologies.

80 000 visiteurs sont attendus tout au long des cinq demi-journées d'épreuve.

- **Les finales internationales**

Les finales nationales révéleront les membres de **l'Equipe de France des Métiers**, qui participera au concours international face aux équipes d'une soixantaine d'autres pays. **Elles se dérouleront à São Paulo, du 10 au 16 août 2015.**

- **Une mission d'orientation**

Au-delà de la passion du métier et du challenge de la compétition, les Olympiades des Métiers sont aussi une aventure humaine inoubliable basée sur les valeurs de l'olympisme (excellence, performance, respect). Véritable vitrine des métiers, cet événement unique sera l'occasion pour les jeunes et leurs enseignants de découvrir de nouveaux métiers « en action » et de susciter des vocations.

Pour cet événement incontournable de promotion des métiers et des formations ainsi que de valorisation des jeunes et de leurs talents, la Région prévoit un accueil spécifique des élèves alsaciens.

Les collégiens et notamment les 20 000 élèves en 3^e à la rentrée 2014 bénéficieront d'une préparation ciblée autour des métiers en amont de leur visite. Ces élèves suivront un parcours spécifique et guidé.

Plus d'informations sur les sites :

www.region-alsace.eu et www.worldskills-france.org
www.facebook.com/strasbourg.olympiades.2015

42^{es} Olympiades des Métiers à Leipzig (All)





5

**LA RÉGION SOUTIENT
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
PAR L'ORIENTATION
ET LA FORMATION**

5 LA RÉGION SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'ORIENTATION ET LA FORMATION

5.1. MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE CITOYEN EN MATIÈRE D'ORIENTATION

Le service public régional de l'orientation est un enjeu prioritaire de la loi du 5 mars 2014 pour répondre au mieux aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie. La Région s'est engagée avec ses partenaires, dès le 24 juin 2011, en signant la charte régionale pour l'animation d'un service public de l'orientation tout au long de la vie.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'orientation et l'accompagnement des jeunes et des adultes, la Région Alsace s'appuiera dorénavant sur des compétences renforcées. En effet, la loi du 5 mars 2014 lui confie, hors champs scolaire, un rôle stratégique et renforcé en qualité de coordinateur de l'orientation à l'échelle de son territoire.

Tous les signataires de la charte seront mobilisés dans cette optique : l'Education Nationale, les chambres consulaires, l'Etat, Pôle Emploi, le FONGECIF, les partenaires sociaux...

- **Une nouvelle charte pour une Stratégie Régionale de l'Orientation en Alsace**

L'orientation s'inscrit dans la démarche du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011/2014.

La « Charte régionale pour l'animation d'un Service Public de l'Orientation en Alsace » a permis la constitution d'un conseil d'orientation qui met en cohérence et harmonise les initiatives en Alsace. Cette charte a permis de poser les jalons du service public de l'orientation.

En vue de poursuivre ce projet en y incluant les modifications apportées par la loi, une nouvelle charte s'appuyant sur un travail collaboratif renouvelé et des responsabilités identifiées est programmée d'ici la fin de l'année. La signature de ce document par la Région et ses partenaires marquera le point de départ d'une

stratégie renouvelée pour un service public de l'orientation en Alsace dont l'ambition est de :

- définir un projet régional de service public de l'orientation en synergie avec les différents acteurs assurant des fonctions d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement,
- déterminer, chaque année, les grands axes d'intervention qui seront développés en veillant à renforcer la cohérence et à privilégier les actions communes,
- renforcer l'éducation à l'orientation en la rapprochant davantage des acteurs du monde du travail.

- **Un projet phare en 2014/2015 : « le portail régional de l'orientation »**

La création de ce portail est une initiative née de la volonté conjuguée de rassembler l'ensemble des informations nécessaires à l'orientation en Alsace.

Aujourd'hui, la multiplicité des sources ne permet pas toujours un accès simple à l'information. Afin d'offrir à toute personne à tout âge et à tout moment de sa vie d'être guidée dans sa démarche d'orientation, le « portail régional » fédèrera sur internet toutes les informations existantes. Il facilitera l'accès à l'ensemble des adresses, liens, ressources, actualités indispensables à une bonne orientation. Plus précisément, l'internaute y trouvera :

- un agenda de l'orientation avec les dates et lieux de près de 150 rendez-vous en Alsace,
- des contacts de professionnels situés à proximité de son lieu d'habitation pour bénéficier d'un appui à la construction de son projet professionnel,
- des ressources sur les différentes possibilités de formation en Alsace,
- des informations sur les métiers en Alsace avec un accès facilité à près de 30 secteurs d'activités importants dans notre région, etc.

• **Mieux accompagner les jeunes vers l'autonomie : « Orientation, premier parcours »**

La jeunesse alsacienne constitue un atout dynamique et porteur d'avenir pour la région, quatrième région la plus jeune de France. Néanmoins, les situations individuelles sont très diverses, et tous les jeunes ne parviennent pas à s'insérer rapidement dans le marché du travail.

Le Projet Régional pour la Jeunesse, adopté en 2010 par la Région Alsace, a pour ambition de permettre à tout jeune, quels que soient son statut et sa situation sur le territoire régional, de construire son parcours pour devenir autonome. A ce titre, la collectivité souhaite accentuer ses efforts pour mieux accompagner les jeunes, en soutenant des initiatives innovantes en matière d'orientation.

La Région Alsace a ainsi décidé d'initier une nouvelle démarche de soutien à des projets innovants, appelée « Orientation, premier parcours ».

A partir de septembre 2014, les partenaires territoriaux de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes sont invités à faire connaître leurs actions conçues pour :

- contribuer à l'accompagnement des jeunes dans leur orientation, en facilitant la mission des établissements scolaires et universitaires, des CIO, des missions locales voire d'autres acteurs locaux impliqués dans l'orientation,
- offrir aux jeunes la possibilité concrète de rencontrer les professionnels afin de mieux comprendre les compétences attendues dans les métiers, ainsi que leur évolution,
- coordonner les réponses des acteurs afin d'assurer la mise en cohérence des parcours et la suite à apporter en matière de formation.

Un budget de 60 000 € sera consacré à ce nouveau dispositif en vue de concrétiser des projets pour lesquels l'aide de la Région sera plafonnée à 6 000 €.

Par ailleurs, un nouveau projet a été développé au cours de cette année : « **Métiers à la une** ». Il s'agit d'un site internet (www.metiersalaune.org), opérationnel depuis cet été, qui met en avant des métiers porteurs d'avenir. Il permet aux jeunes d'accéder facilement à une première information ainsi qu'à des professionnels disposés à les accueillir.



5.2. CONSOLIDER SON PARCOURS GRÂCE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue constitue une compétence primordiale pour la Région, renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Pour répondre aux besoins de reconversion et de qualification d'environ 15 000 demandeurs d'emploi chaque année, la Région Alsace soutient la formation professionnelle continue en prenant en compte les besoins des entreprises, des territoires et des candidats. 52 M€ sont ainsi consacrés par la Région à l'insertion professionnelle de ce public.

Au cours des dernières années, la Région a revu et optimisé ses modalités d'intervention. Dans cette optique, ses dispositifs se sont recentrés sur :

- son public prioritaire : les demandeurs d'emploi,
- les formations dont l'efficacité est optimale,
- les actions construites sur mesure pour des besoins d'emploi précisément identifiés, plutôt que des programmes structurels moins souples.

• Un plan d'action territorial et sectoriel

Financeur public majeur des formations professionnelles en Alsace, la Région a acquis une légitimité dans le pilotage de l'offre de formation pour veiller à la complémentarité des interventions des partenaires et à la mutualisation de l'offre de formation.

Ce pilotage par secteur d'activité et par territoire permet d'apporter une réponse pertinente à la demande des employeurs (entreprises, branches professionnelles) et d'adapter cette même offre aux profils des demandeurs d'emploi. Pour ce faire, la Région poursuit son **plan d'action territorial et sectoriel** à travers la coordination des différents acteurs de la formation professionnelle continue : État, Pôle Emploi, branches professionnelles et Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), etc.

Ce plan comprend une offre de formation couvrant l'ensemble des étapes d'un parcours de formation dont les demandeurs d'emploi pourront se saisir en fonction de leur situation. Ce parcours, très individualisé, répond à un projet professionnel bien défini.

Les publics n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en qualification pourront ainsi, au préalable, rejoindre une action qui leur permettra de dynamiser leur démarche, de clarifier leur projet professionnel et d'enclencher un parcours de formation. 8 700 demandeurs d'emploi y sont inscrits.

• Une offre qualifiante

Un programme de formation qualifiante est également proposé aux demandeurs d'emploi, exclusivement axé sur les métiers qui recrutent et au plus proche des territoires. Les domaines professionnels les plus concernés sont le bâtiment, l'industrie, le tertiaire, avec notamment les services à la personne et l'hôtellerie-restauration.

• Une logique de partenariat

Ce programme est complété par des accords cadres spécifiques pluriannuels conclus avec les grands opérateurs de formation pour le financement de certaines formations qualifiantes.

Le partenariat établi avec les GRETA (Groupements d'Établissements de l'Éducation Nationale) vise ainsi à satisfaire des projets professionnels « à la carte » dont la réalisation nécessite l'articulation des différentes voies de formation. L'objectif est de proposer des places vacantes en formation initiale aux personnes sans emploi.

Le réseau des GRETA, situé dans certains lycées, est un levier incontournable du développement de cette politique.

Le partenariat avec l'AFPA permet notamment le développement d'actions franco-allemandes afin de faciliter la mobilité transfrontalière.

En outre, l'accord avec la Chambre de Métiers d'Alsace accompagne la professionnalisation des artisans et des futurs artisans ainsi que la création/reprises d'entreprises artisanales.

Les accords conclus avec les Universités et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) visent, quant à eux, à développer l'accès aux formations diplômantes de l'enseignement supérieur.

Au total, près de 5 900 demandeurs d'emploi bénéficient chaque année d'une action qualifiante ou « professionnalisante ».

Parallèlement, la Région reste à l'écoute des projets d'entreprises, de développement de territoires ou de secteurs professionnels. Elle propose des projets de formation sur mesure, aisément réalisables. Par exemple, le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE) permet aux entreprises d'être accompagnées dans leurs projets de recrutement. Plus de 400 demandeurs d'emploi bénéficient chaque année de ce dispositif très ancré dans l'entreprise.

- **Une politique jeunesse renforcée**

Pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, la Région intervient en complément de l'Etat sur les emplois d'avenir, afin de renforcer l'effet levier du dispositif. Son intervention a pour objectif de favoriser la formation en amont et pendant le contrat de travail en coordination avec les OPCA.

En effet, depuis 2010, **les jeunes, et en particulier ceux qui sortent du système scolaire sans qualification, figurent parmi le public prioritaire.** Les aides concernent aussi bien l'insertion sociale que professionnelle. A ce titre, la Région Alsace a renoué son approche en lien avec les Missions Locales, dont les projets se construisent au regard des spécificités de chaque territoire. **7 M€** sont consacrés cette année à l'accompagnement de ce public.



Personnes ayant suivi des formations qualifiantes dans le cadre du chantier de la LGV Est européenne



5.3. SANITAIRE ET SOCIAL : DES FORMATIONS AU SERVICE DE L'HUMAIN

Les compétences de la Région Alsace dans le secteur sanitaire et social sont de financer les formations, d'attribuer des bourses d'études aux étudiants et d'élaborer des schémas régionaux des formations.

- **32,6 M€ dédiés aux formations dans le sanitaire et social**

En 2014, la Région Alsace consacre près de 29,9 M€ pour financer des établissements qui dispensent des formations initiales en travail social et dans le domaine sanitaire, dont :

- 4,7 M€ pour les 818 places de formation ouvertes dans le secteur social : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, assistant de service social, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, conseiller en économie sociale et familiale et technicien de l'intervention sociale et familiale,
- 25,2 M€ pour les 3 820 étudiants inscrits dans les formations du secteur sanitaire : infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, cadre de santé, aide-soignant, sage-femme, infirmier de soins généraux, infirmier de bloc opératoire, auxiliaire de puériculture et ambulancier.

Une enveloppe de 250 000 € a également été attribuée pour accompagner les efforts d'équipement pédagogique des établissements de formation sanitaire.

- **800 bourses d'études pour un budget de 2,5 M€**

La Région Alsace attribue annuellement près de 800 bourses par an aux étudiants des formations sanitaires et sociales, dont environ 650 pour les étudiants du domaine sanitaire et 150 pour ceux du social. En 2014, la Région Alsace y consacre plus de 2,5 M€.

- **Les chiffres clés en 2014 du secteur sanitaire et social en Alsace**

- 6 000 personnes engagées, dont près de 2 300 étudiants en soins infirmiers, 600 élèves aides-soignants, 200 étudiants en masso-kinésithérapie, 250 étudiants éducateurs spécialisés et 200 étudiants assistants de service social,
- 40 instituts de formation,
- un taux d'insertion professionnelle supérieur à 80 %.



Thomas STEPHAN, en préparation du diplôme d'éducateur de jeunes enfants

« **Combattre les stéréotypes** »

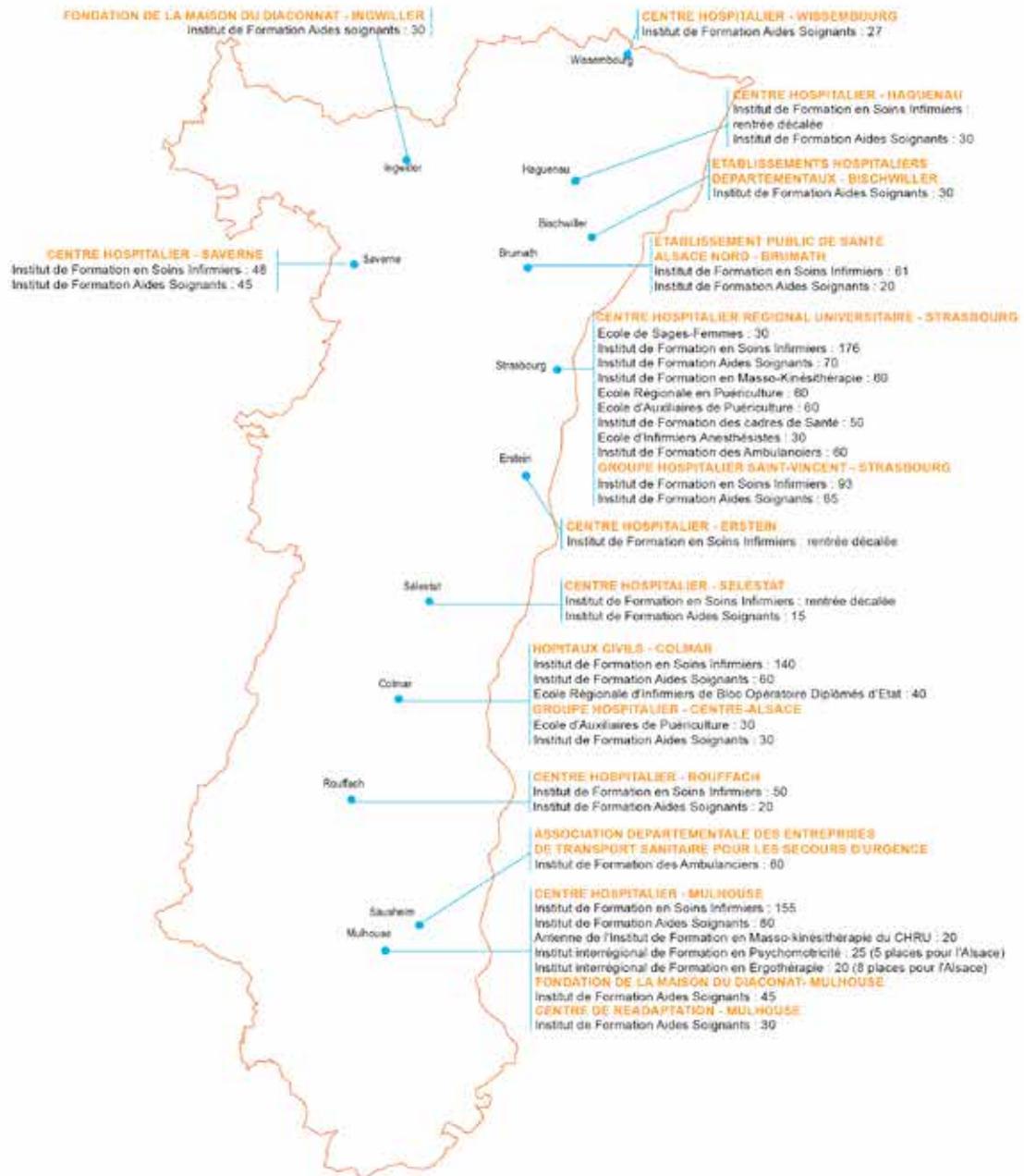
« En France, les hommes éducateurs de jeunes enfants représentent seulement 4 %. Lors de mes stages, parents et professionnels m'ont exprimé leur attachement à

trouver une mixité dans les structures pour combattre les stéréotypes encore très tenaces au 21^e siècle. »



Les formations dans le domaine de la santé

2014-2015 (nombres de places ouvertes)



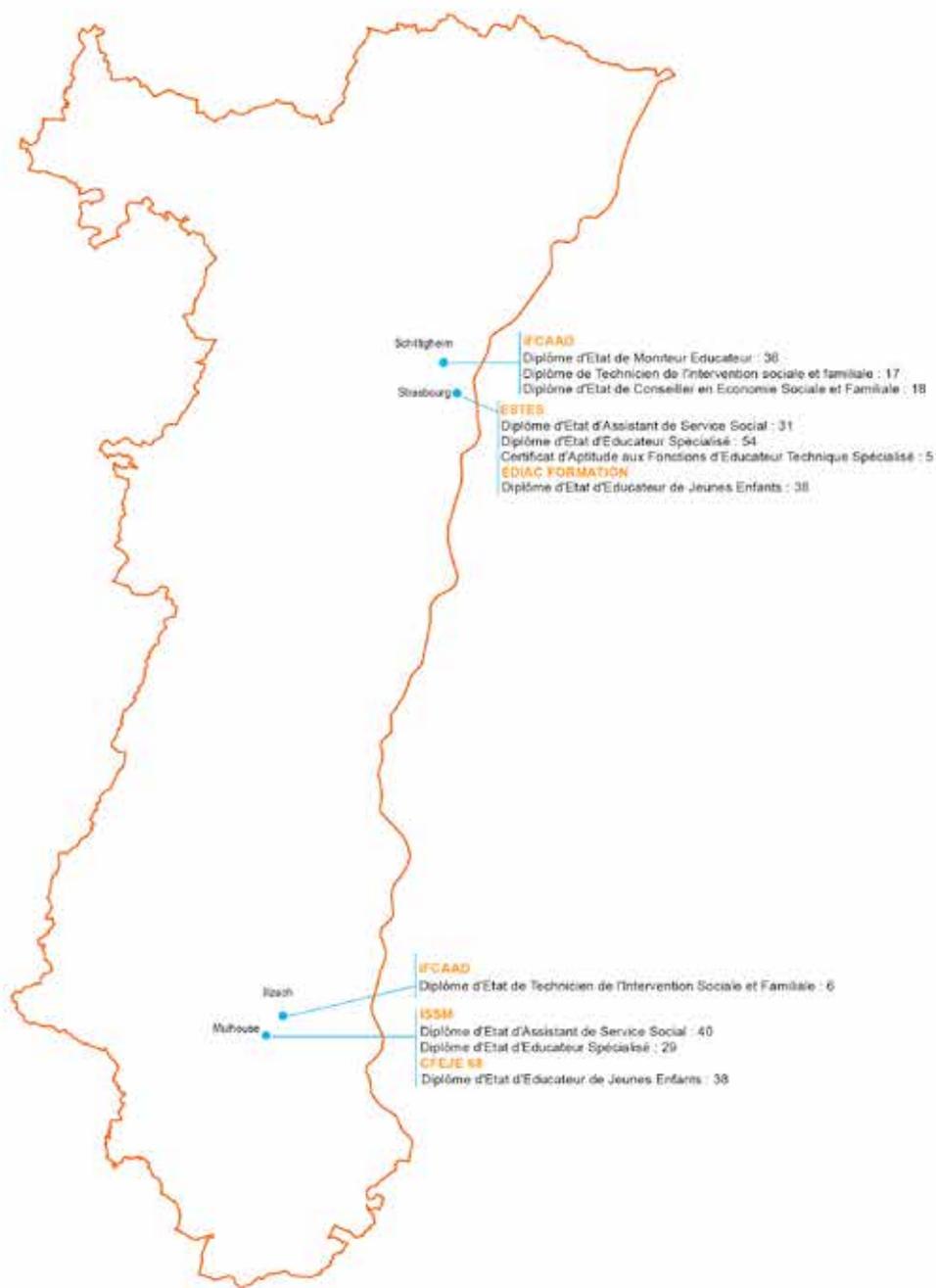
0 20 km

exemple :
Institut de Formation Aides Soignants : 30
= nombre de places ouvertes en 1^{ère} année

□ Département
● Commune

Les formations dans le domaine du travail social

2014-2015 (nombres de places ouvertes)



0 20 km

exemple
Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur : 36
= nombre de places ouvertes en 1^{ère} année

▭ Département
● Commune



6

LES JEUNES, CITOYENS ENGAGÉS

6 LES JEUNES, CITOYENS ENGAGÉS

6.1. LES JEUNES, ACTEURS DE DEMAIN

La Région Alsace poursuit l'ambition de soutenir et de valoriser tous les jeunes de 15 à 28 ans dans leur parcours vers l'autonomie. A l'initiative de son Président, Philippe Richert, elle s'est dotée d'une politique dédiée à la jeunesse, pilotée par Lilla Mérabet, Vice-Présidente du Conseil Régional : « *Priorité Jeunesse Alsace* ». Ce projet compte une vingtaine de dispositifs et d'actions autour de trois grandes priorités : l'orientation, l'inclusion sociale et professionnelle ainsi que la valorisation de l'engagement citoyen.

- **Accompagner les jeunes dans la réussite de leurs projets**

La Région Alsace a mis en place plusieurs dispositifs afin d'aider les 15-28 ans dans leurs projets professionnels.

L'opération « **Alsace, Terre de Jeunes Talents** » met à l'honneur les parcours ou les réalisations remarquables de jeunes âgés de 15 à 30 ans, qui, au quotidien, s'engagent pour leur territoire et contribuent à l'innovation et au rayonnement de l'Alsace. Organisée pour la première fois en 2013, cette édition a mis en lumière la créativité et le dynamisme de six lauréats aux parcours et aux projets remarquables, qui ont remporté chacun un prix de 3 500 €. Ouverte à toutes les formes de talents (innovation et création d'entreprise, projet culturel, parcours sportif, création musicale, engagement humanitaire, etc.), l'opération a été reconduite cette année.

La Région Alsace accompagne les jeunes à l'occasion de leur premier contrat en entreprise ou de leurs démarches de création d'activités. Elle a notamment

lancé, en 2013, le « **Pass Créalsace** ». Il s'agit d'un dispositif spécifiquement dédié aux jeunes de 18 à 28 ans ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et pour lesquels un accompagnement individualisé et de longue durée (18 mois) s'avère indispensable pour la réussite de leur activité.

Une attention particulière est portée aux **jeunes en situation de décrochage** afin de les aider à renouer avec un parcours de formation couplé avec une immersion professionnelle. L'objectif est de favoriser leur orientation ou leur réorientation, leur connaissance du monde de l'entreprise et leur retour en formation.

Des actions ont notamment été mises en place pour les 16-25 ans « perdus de vue » qui ont quitté le système scolaire sans diplôme, à travers un appel à projets lancé par la Région en 2012 jusqu'au 31 décembre 2014. Près de dix projets ont d'ores et déjà été soutenus par la Région dans ce cadre. Cette opération sera reconduite en 2015.



Dans le domaine de l'apprentissage, la Région a mis en place un projet expérimental comportant deux volets :

- une action de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage ciblant en particulier les secteurs professionnels les plus touchés (bâtiment, hôtellerie-restauration et artisanat),
- une action de repérage des apprentis ayant rompu leur contrat afin de les accompagner, prioritairement, vers un retour à l'apprentissage.

Le montant total de l'opération s'élève à 400 000 €, dont 300 000 € proviennent de fonds de l'Etat.

- **Promouvoir et encourager l'engagement volontaire et citoyen des jeunes**

La Région Alsace valorise les jeunes qui s'engagent dans des projets citoyens, tels que **le développement du service civique en Alsace**, en association avec l'Etat, en accompagnant leur projet professionnel et en leur octroyant une aide à la mobilité. Le service civique permet aux 16-25 ans d'acquérir une expérience formatrice, d'encourager la réalisation de chantiers environnementaux et de favoriser la poursuite d'un projet d'intérêt général à l'étranger. Il s'agit d'un engagement volontaire au service de l'intérêt général, sans conditions de diplôme. La mise en place du **Parlement Alsacien des Jeunes (PAJ)** est l'une des mesures phares du projet régional pour la jeunesse. Le PAJ, qui vit sa seconde mandature

depuis mars 2013, est une instance de démocratie participative à destination des jeunes Alsaciens, qui leur permet d'être pleinement associés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et dispositifs régionaux qui les concernent.

Les 40 jeunes parlementaires (20 filles et 20 garçons âgés de 15 à 28 ans) représentent toute la diversité de la jeunesse alsacienne : lycéens, apprentis, étudiants, en mission locale, en recherche d'emploi ou en activité.

A titre d'exemple, les membres du PAJ sont chargés d'instruire chaque mois les dossiers du dispositif « **Expériences de jeunesse** ». Celui-ci permet aux jeunes de 16 à 28 ans de vivre une expérience porteuse de sens pour leur avenir. Il peut s'agir d'une expérience professionnelle, personnelle, sociale, culturelle, sportive, etc. L'objectif est de consolider le parcours d'un jeune, lui permettre d'accéder au monde du travail ou de développer ses compétences et ses talents. Depuis la création de ce dispositif, 189 dossiers ont été soutenus par la Région, pour un montant total de près de 183 000 €.

L'ensemble des dispositifs proposés aux jeunes par la Région Alsace au titre de sa Politique Jeunesse ainsi que de ses différentes compétences (éducation-formation, apprentissage, vie lycéenne, culture, etc.) sont consultables sur www.priorite-jeunesse-alsace.eu



Alizée GUTHERTZ, membre du PAJ

« **Le PAJ m'a fait grandir** »

« J'ai postulé au PAJ à l'époque où j'étais à la recherche d'une nouvelle voie professionnelle. J'avais envie de découvrir de nouveaux horizons, de tester de nouvelles choses. Et c'est ce que le PAJ m'a apporté : de nouveaux contacts, de nouvelles expériences... En somme, le PAJ m'a fait grandir ! Dans le cadre du PAJ, j'ai été sélectionnée pour participer à un séminaire sur la tolérance des

jeunes dans le sport, à Brindisi en Italie, avec l'Association de Lutte contre les Discriminations Alsace (ALDA). Ce séminaire va me servir pour cette nouvelle année scolaire puisque je vais prendre mes fonctions en tant que professeur des écoles. Et j'aurai donc à cœur d'utiliser le sport comme moyen de cohésion au sein de la classe et comme moyen pour promouvoir le respect. »

Le Parlement Alsacien des Jeunes



6.2. L'ANIMATION DE LA VIE LYCÉENNE

Engager une véritable dynamique citoyenne et culturelle dans les lycées est primordial pour la Région Alsace. Elle encourage ainsi les jeunes à participer de manière active à la vie de leur établissement en leur proposant de nombreuses actions touchant à l'éducation, la citoyenneté, la culture, l'art, l'environnement et l'histoire.

Le budget consacré à cette politique s'élève à 750 000 €. Un partenariat pluriannuel a été mis en place entre chaque lycée public ou privé et la Région, sous forme de conventions triennales, pour la période 2012-2014.

• Développer l'animation de la vie lycéenne

La Région incite les jeunes à prendre des initiatives et des responsabilités en favorisant une citoyenneté active. L'objectif est de faire du lycée un lieu de vie pour les élèves, d'apprentissage de la vie en société, d'insertion sociale et d'ouverture sur le monde et la culture. Il s'agit également de transmettre les savoirs et de prévenir les violences et les conduites à risque, de réduire les dégradations et les incivilités et d'installer ainsi le « vivre ensemble ».

• Renforcer l'autonomie des établissements

La Région encourage la créativité, l'envie d'entreprendre et le travail en équipe, notamment en associant les jeunes élus des Conseils de Vie Lycéenne. Elle invite les établissements à mobiliser les moyens et les ressources autour de projets fédérateurs.

• Favoriser le bien-être et le mieux-vivre ensemble dans les lycées

Les lycéens sont sensibilisés au développement de l'altérité, notamment à travers le Mois de l'Autre. L'animation de la vie des établissements est renforcée, à travers des projets éducatifs menés au sein des lycées et dans les territoires. La Région favorise par ailleurs l'ouverture des lycées vers l'extérieur et la mobilité des jeunes en France et à l'international, en les préparant à affronter les problématiques nouvelles de la société civile.

• Le Mois de l'Autre

4^e région la plus jeune de France, l'Alsace, forte de sa culture humaniste, encourage sa jeunesse à développer toutes les formes de citoyenneté active.

Ainsi, depuis 2004, lycéens et apprentis participent à un programme d'actions et de réflexion favorisant la dynamique territoriale du vivre ensemble et du respect de la différence.

Le Mois de l'Autre permet de sensibiliser les jeunes Alsaciens à la question de l'altérité. L'objectif est de mettre en avant le respect de l'autre dans toutes ses différences, qu'elles soient sociales, culturelles, religieuses, liées au sexe ou à un handicap.

Afin de mobiliser et de sensibiliser les lycéens et les apprentis à ces questions, la Région édite dès le mois de décembre un catalogue d'actions proposées par des associations régionales aux établissements. Créations artistiques, débats, jeux interactifs, visites de lieux de culte, théâtre, musique, travail d'écriture, etc., constituent autant de supports proposés par les associations pour parler de l'Autre et changer son regard.

L'édition 2014 a marqué les 10 ans de la manifestation. La journée de clôture a rassemblé, en avril dernier au Palais de l'Europe, plus de 630 lycéens, apprentis et membres du Parlement Alsacien des Jeunes.

En 10 ans, ce sont :

- près de 150 000 jeunes Alsaciens (soit 15 000 par an en moyenne) qui ont été sensibilisés à l'altérité et aux droits de l'Homme,
- 5 000 actions menées dans les lycées et les CFA (soit 500 par an environ),
- 30 à 40 associations régionales mobilisées chaque année,
- plus de 10 000 jeunes participants aux Rencontres Régionales du Mois de l'Autre organisées chaque année depuis 2004.

• Le soutien au devoir de mémoire

Ce soutien propose aux lycéens une visite du Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck. Ce lieu de mémoire régionale témoigne de l'histoire particulière de l'Alsace et de la Moselle, à partir de 1871. Il reconstitue un siècle d'histoire en Europe et lance aux jeunes un message d'ouverture, de vigilance, de tolérance et de liberté.

La Région Alsace organise également, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Strasbourg et le Mémorial de la Shoah, un voyage d'études au camp d'extermination d'Auschwitz (Pologne), dans le cadre d'un programme national, initié par la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Ce partenariat a permis à près de 880 élèves alsaciens de Première et de Terminale d'effectuer un déplacement à Auschwitz et de prendre part au devoir de mémoire en réalisant des projets pédagogiques de qualité.



6.3. LES MINI-ENTREPRISES : CULTIVER LE GOÛT POUR L'INNOVATION ET L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE CHEZ LES JEUNES

La Région Alsace souhaite stimuler l'esprit d'entreprendre des jeunes en les initiant de manière concrète à la vie économique et au monde de l'entreprise. Cette volonté est au cœur du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2011/2014.

Le dispositif des mini-entreprises s'intègre également dans une dynamique nationale. Initié par l'association « Entreprendre Pour Apprendre France », il rassemble en effet des acteurs du monde éducatif, économique et social, dans le domaine public et privé autour d'un projet commun : « permettre à des jeunes d'âge scolaire, à des étudiants et des personnes en insertion de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projet et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir-faire et de savoir-être qui leur seront utiles dans leurs vies futures, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel. »

- **Les mini-entreprises : apprendre en entreprenant**

Le dispositif des mini-entreprises permet de créer une entreprise grandeur réelle, accompagnés par leurs enseignants et un parrain d'entreprise. Durant une année scolaire, ces jeunes constituent l'entreprise, déterminent un produit ou un service selon leur étude de marché et préparent sa commercialisation.

Cette opération est proposée aux élèves des classes allant de la troisième aux sections de techniciens supérieurs et nécessite une à deux heures de travail hebdomadaire. Depuis 2013, le dispositif s'adresse également aux apprentis.

Aujourd'hui, le dispositif des mini-entreprises, soutenu par la Région Alsace en collaboration avec l'Académie de Strasbourg, est bien ancré dans les établissements scolaires. Depuis le début de la démarche en 2008, 132 mini-entreprises ont été créées en Alsace et 2 610 jeunes de 14 à 23 ans y ont participé.

L'année 2013-2014 a donné lieu à 49 projets (contre 5 en 2009), avec l'implication de 126 enseignants et 62 parrains.

Pour la période 2013-2016, la Région a attribué à l'association « Entreprendre pour Apprendre » une subvention de **100 500 €**.

- **Le 6^e Championnat des mini-entreprises**

Le 20 mai dernier, le Dôme de Mutzig a accueilli le 6^e championnat régional des mini-entreprises. 900 jeunes collégiens et lycéens, âgés de 14 à 22 ans, ont participé à cette manifestation.

Tous les projets ont été soumis au vote d'un jury constitué de professionnels du monde économique et de l'éducation. Le jury a évalué la pertinence de l'entreprise, la motivation et l'autonomie de l'équipe et toutes les étapes de création de la mini-entreprise (étude de marché, stratégie commerciale et marketing, le montage financier, etc.).

Cette année, la Région Alsace a souhaité sensibiliser les lycéens à l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de leurs projets de mini-entreprises, en consacrant son prix 2014 à ce secteur d'activité porteur.

Parmi les huit projets présentés, la Région Alsace a récompensé le projet « CAM'S Dépôt » (dépôt/vente

d'objets de loisirs pour adolescents), réalisé par les élèves de CAP Vente du lycée Camille Schneider de Molsheim (chèque d'une valeur de 500 €), qui ont particulièrement mis en relief les valeurs de la démocratie et de la solidarité de leur mini-entreprise.

Préalablement au championnat, cette classe avait participé à une séance de sensibilisation à l'ESS animée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) en Alsace, en étroite collaboration avec la Région. Cette intervention a permis aux élèves de mettre en application les quatre piliers de l'ESS : démocratie en entreprise, solidarité, développement de l'économie locale et redistribution des excédents.

Lors du concours national, les 4 et 5 juillet derniers à Paris, les élèves de seconde générale et technologique du lycée Blaise Pascal de Colmar ont défendu les couleurs de l'Alsace, en qualité de lauréat régional de la catégorie lycée, avec leur projet « Be-creative » (supports à skis et à rollers).

6.4. LES CONTRATS D'INITIATIVE ET DE PROGRÈS DANS LES CFA ET LES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU DOMAINE SOCIAL

Les contrats d'initiatives et de progrès (CIP), financés par la Région Alsace, permettent aux CFA et aux établissements de formation du social d'améliorer la qualité de leur fonctionnement et ainsi, les formations dispensées.

Les CIP permettent de répondre aux problématiques rencontrées par les CFA dans leur processus de formation à travers la qualité du suivi de l'apprenti en entreprise, l'ingénierie pédagogique et l'aide aux apprentis en difficulté. Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'apprentissage favorisent notamment l'ouverture et le développement de la culture professionnelle grâce à des programmes de mobilité internationale (stages à l'étranger) ou des actions à dimension culturelle ou citoyenne.

Chaque année, près de 30 CFA proposent environ 250 actions, qui bénéficient d'un soutien régional d'1 M€.

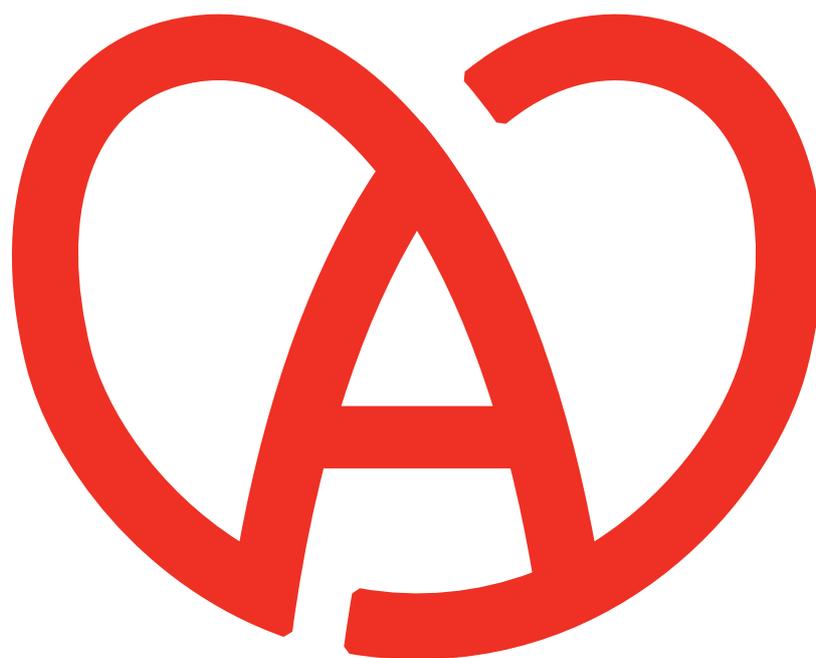
La Région Alsace a soutenu, à hauteur de 34 000 €, les établissements de formation du domaine social, notamment dans le cadre de projets communs à tous les établissements :

- des échanges transfrontaliers avec l'Allemagne,
- l'opération « coup de cœur littéraire » encourage les jeunes à la lecture. Elle se déroule à l'Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM), au Centre de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants (CFEJE), à l'IFCAAD (Institut de formation au travail éducatif et social) de Schiltigheim ainsi que dans des structures sociales et des associations culturelles et sociales,

- la Semaine Internationale du Travail Social en Alsace, en mars dernier, qui a permis d'échanger sur les pratiques au Québec, en Belgique, en Italie, en Suisse et en Suède (témoignages, retours d'expériences, etc.),
- des travaux d'ingénierie en matière d'innovation pédagogique tels que l'apprentissage des langues étrangères sur internet, la création d'un prix pour valoriser les actions pédagogiques novatrices (thématique 2013/2014 : l'accompagnement des personnes âgées isolées : « Réenchanter le grand âge, rompre les isolements ») ou le Prix d'initiation à la recherche Armand Touati décerné par la Région Alsace afin de valoriser les recherches des étudiants dans le domaine du travail social.

Ces projets permettent à des étudiants de filières sociales différentes de se rencontrer, d'échanger leurs pratiques et leurs connaissances et d'apprendre à travailler ensemble. Ils créent une dynamique de formation complémentaire à celle mise en œuvre par les organismes de formation.





imagin~~als~~œce

www.region-alsace.eu

Contact presse : Gaëlle TORTIL, Directrice-adjointe de la Communication - Relations Presse

Région Alsace

1, Place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél.: 03 88 15 69 84

Mail : gaelle.tortil@region-alsace.eu



Photo de couverture : lycée Le Corbusier à Illkirch – Architecte : Philippe Fichet, agence BFT – J-L Stadler / Région Alsace
Crédits photos : Région Alsace / Stadler, Sauter, Bourgeois, Badias, Parent.
Mentions d'architectes : lycée Le Corbusier à Illkirch : Philippe Fichet, agence BFT ; lycée agricole d'Obernal : GKG Architectes ;
lycée Schongauer à Colmar : Richard Normand ; lycée Kléber à Strasbourg : Meyzaud et Architectes ; lycée Jean Jacques Henner à Illkirch : Cabinet DRLW ;
lycée Ribeauvillé à Ribeauvillé : Jean-Claude Maillard